

AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES  
PROFESSIONNELS

# RAPPORT ANNUEL

# 2022



# APERÇU DES THÈMES

FEDRIS EN 2022

Le mot de nos managers

L'inscription de 3 nouvelles maladies sur la liste

Le cancer de l'ovaire également reconnu par le Fonds amiante

Le Fonds amiante a 15 ans

Le covid a-t-il disparu des radars ?

Les travailleurs associatifs aussi assurés

Evolution dans le risque aggravé

2022, une année d'innovation et de renouveau

L'ADN de Fedris

Le mot du ministre

Le mot de nos partenaires sociaux

Remerciements





# RÉTROSPECTIVE 2022

## LE MOT DE NOS MANAGERS

L'innovation et le renouveau ont eu une place centrale en 2022.

Après 3 années de poste vacant, la direction de Fedris a enfin été renforcée avec l'arrivée de Joeri Luts, en tant qu'administrateur général adjoint.

La crise Covid s'éloignant enfin, nous avons tiré les leçons de cette pandémie sur notre fonctionnement et adapté notre façon de travailler. Devenu la norme, le travail hybride fait désormais partie intégrante de notre vie quotidienne. Nous avons dès lors revu notre vision du NWOW. Celle-ci a pour fil rouge de donner beaucoup d'autonomie aux équipes et aux collaborateurs dans l'atteinte des résultats, dans le cadre d'un leadership basé sur la confiance et le dialogue. Une attention toute particulière est aussi portée au bien-être, à la cohésion sociale et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cette vision a été concrétisée dans un nouveau règlement de travail, la définition d'accords d'équipe et une charte de la communication.

Une crise en chassant une autre, nous avons dû faire face à la crise énergétique : afin de répondre aux mesures du gouvernement, la température dans nos bâtiments a été baissée, mobilisant une nouvelle fois les capacités d'innovation et de renouveau de nos collaborateurs pour s'y adapter. L'année 2022 a coïncidé avec la mise en place de nouvelles installations de chauffage et de ventilation dans le bâtiment de Bruxelles, contribuant à une réduction de la production de CO2 et à une nette amélioration de la consommation d'énergie.

Fedris a aussi progressé dans sa digitalisation en 2022. Grâce à l'Open Scan Dispatch et à l'e-Box, la communication et la gestion du courrier sont plus rapides et plus efficaces. Enfin, un certain nombre de formulaires électroniques ou e-forms ont été rendu disponibles, ce qui accélère le temps de traitement d'un dossier.

Ce rapport retrace aussi quelques événements importants liés à nos missions, telles que les 15 ans du Fonds amiante qui est intervenu dans l'indemnisation de 4.200 victimes depuis sa création, l'inscription de trois nouvelles maladies sur la liste des maladies professionnelles, la nouvelle couverture en accidents du travail des travailleurs associatifs ou l'évolution dans le suivi des entreprises en risque aggravé.

Nous n'aurions jamais pu réaliser tout cela sans l'engagement et le professionnalisme de nos collaborateurs. Cette année encore, ils ont mis tout en œuvre pour accompagner de manière qualitative les assurés sociaux et les employeurs, ainsi que nos parties prenantes. Nous tenons à les remercier pour ces belles réalisations !

A photograph of three medical professionals in white lab coats sitting at a desk with laptops in a hospital setting. The image is overlaid with a semi-transparent blue filter. The text is placed on a dark blue background on the left and in white text on the right.

# 3 NOUVELLES MALADIES

## MELANOME UVÉAL

causé par le rayonnement optique provenant du soudage

## SCLÉROSE SYSTÉMIQUE

provoquée par l'inhalation de silice cristalline

## LE CANCER DE L'OVAIRE

provoqué par l'amiante

Sur avis des commissions médicales, Le Conseil scientifique de Fedris a proposé d'ajouter les maladies suivantes à la liste des maladies professionnelles :

- Le cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante
- La sclérose systémique provoqué par l'inhalation de poussières renfermant de la silice cristalline
- Le mélanome uvéal consécutif à l'exposition aux rayonnements ultraviolets.

L'inscription d'une maladie sur la liste des maladies professionnelles part d'une approche collective basée sur des études épidémiologiques et indépendante du lien de causalité individuel entre l'exercice de l'activité professionnelle et la survenance de la maladie. La définition réglementaire des critères rend leur application obligatoire lors de l'examen des demandes par Fedris. Cela garantit un traitement objectif et égal des assurés sociaux dans la même situation, que ce soit dans un cadre administratif ou judiciaire.

La mise en œuvre effective de l'indemnisation de ces trois maladies a eu lieu en 2022.

# Sclérose systémique provoqué par l'inhalation de poussières renfermant de la silice cristalline

## SCLÉROSE SYSTEMIQUE ?

La sclérose systémique (sclérodermie) est une maladie auto-immune se caractérisant principalement par une dégradation des tissus conjonctifs.

Il en existe trois formes :

- la forme localisée : seule la peau des coudes et des genoux est affectée;
- la forme diffuse : en plus de la peau touchée, les muscles et les organes internes (reins, poumons, cœur, système gastro-intestinal) sont également affectés.
- la forme dite 'limited non-cutaneous systemic sclerosis' : la peau n'est pas altérée mais elle présente des anomalies immunologiques et vasculaires spécifiques.

---

## HISTORIQUE

L'état actuel des connaissances scientifiques permet d'établir un lien causal entre des expositions professionnelles à la silice cristalline respirable et l'apparition de la sclérose systémique. La maladie est déjà reconnue comme maladie professionnelle dans d'autres pays européens.

## EXPOSITION

Les travailleurs liés au bâtiment (électriciens, menuisiers, maçons et plombiers) sont plus exposés à la silice cristalline et donc plus susceptibles de développer une sclérose systémique.

La liste française des activités professionnelles susceptibles de provoquer la maladie a été adoptée en Belgique, et mise à jour à toutes les activités et conditions spécifiques survenant en Belgique et liées à une exposition significative à la silice cristalline.

Cette maladie étant rare et hétérogène, son diagnostic et son suivi seront réalisés dans des centres expérimentés. La Belgique a adopté la durée minimale d'exposition exigée dans le tableau français, à savoir 10 ans à temps plein.

---

## EN CHIFFRES

L'incidence est estimée à 20 nouvelles reconnaissances par an.

# Mélanome uvéal causé par le rayonnement optique provenant du soudage

## QU'EST-CE QU'UN MÉLANOME UVÉAL?

Le mélanome uvéal est une tumeur maligne qui prend naissance dans l'œil au départ des mélanocytes uvéaux. Lors du processus de soudage, des rayonnements optiques sont produits et diffusés dans toutes les directions.

## HISTORIQUE

Dans le passé, la commission « Agents physiques » avait relevé qu'il existait des arguments épidémiologiques permettant de considérer le mélanome uvéal comme une affection en relation avec le travail chez les soudeurs mais qu'à ce stade, l'état des connaissances scientifiques ne permettait pas d'identifier l'agent causal ni le mécanisme biologique en cause. La maladie ne pouvait donc pas être reprise dans la liste des maladies professionnelles.

Une actualisation de l'état des connaissances a eu lieu et sur cette base, la commission a conclu :

- qu'il existe une explication scientifique démontrant un lien causal entre l'exposition à la lumière bleue et le développement d'un mélanome uvéal;
- que les soudeurs sont bien exposés à ce risque;
- et que par conséquent, quelques cas de mélanome uvéal peuvent être imputés au soudage chaque année en Belgique.

## EXPOSITION

Les yeux du soudeur peuvent être exposés à ce risque dans les situations suivantes :

- regarder directement et sans protection la lumière de soudage;
- subir une pénétration du rayonnement optique à travers la protection oculaire utilisée;
- regarder la lumière de soudage produite par un soudeur situé à proximité (< 10 mètres).

Le risque relatif est deux fois plus important chez les soudeurs par rapport aux non soudeurs, toutes méthodes de soudage confondues. Le diagnostic de mélanome uvéal est posé sur la base d'un examen clinique effectué par un ophtalmologue, éventuellement complété par un typage anatomopathologique de la tumeur.

Globalement, on peut considérer que lorsqu'un travailleur a appartenu pendant plus de 10 ans à la catégorie professionnelle 'soudeur' (réalisant à titre principal ou exclusif des activités de soudage), c'est le rayonnement optique qui constitue la principale cause d'apparition de la maladie.

## EN CHIFFRES

En Belgique, de manière globale, le nombre de cas de mélanome uvéal est estimé à 55 cas par an. On estime que le nombre de cas de mélanome uvéal lié à une exposition professionnelle au rayonnement optique provenant du soudage peut être estimé à 3 cas par an.

# Le cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante

## HISTORIQUE

La commission Cancers professionnels a constaté qu'il y avait suffisamment d'arguments en faveur de l'introduction du cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante dans la liste des maladies professionnelles pour les femmes ayant subi une importante exposition professionnelle à l'amiante. Le Conseil scientifique s'est dès lors prononcé en faveur de l'introduction de ce type de cancer dans le système de liste des maladies professionnelles.

---

## PROPOSITION DE CRITÈRES DE RECONNAISSANCE

La commission Cancers professionnels a fait une proposition de critères de reconnaissance sans toutefois fixer de critères de diagnostic spécifiques. La seule présence de fibres d'amiante dans les tissus atteints par le cancer ovarien n'est pas retenue comme critère pour la reconnaissance du cancer ovarien comme maladie professionnelle.

Il faut également que l'exposition soit nettement plus importante que celle de la population générale et qu'une telle exposition constitue, selon les connaissances médicales généralement admises, la cause prépondérante du cancer ovarien au sein des groupes de personnes qui sont exposés de cette manière.

## EXPOSITION

Pour prétendre à la reconnaissance du cancer de l'ovaire, il faut démontrer une exposition professionnelle de 10 ans de travail à temps plein dans une ou plusieurs des conditions ou professions suivantes :

- fabrication de produits contenant du ciment à base d'amiante ;
- installation d'isolation à base d'amiante et pulvérisation d'amiante ;
- construction et réparation navales ;
- travailleurs chargés de la manipulation de l'amiante en vrac ;
- récupération et défonçage de sacs contenant de l'amiante ;
- installateurs de chauffage central, ...

---

## EN CHIFFRES

En Belgique, 600 femmes ont été exposées à l'amiante pendant 10 ans avant 1980. À l'heure actuelle et pendant 15 à 20 ans, on s'attend à ce qu'une femme développe un cancer de l'ovaire lié à l'exposition à l'amiante tous les 4 ans.



## LE CANCER DE L'OVAIRE ÉGALEMENT RECONNU PAR LE FONDS AMIANTE

Le cancer de l'ovaire causé par l'amiante est une maladie relativement rare. Environ 700 cas par an sont enregistrés en Belgique. Ce cancer touche principalement les femmes qui ont été employées dans une usine de fabrication de cordes et de textiles en fibres d'amiante (vêtements ignifugés) dans les années 1970.

L'âge moyen de la patiente au moment du diagnostic est de 65 ans.

Le risque pour ce type de cancer n'est avéré que pour les groupes fortement exposés. La durée minimale d'exposition - pour qu'elle soit considérée comme significative - est estimée à 10 ans dans le cadre d'une profession exercée à temps plein.

Le Conseil scientifique a conclu qu'une reconnaissance du cancer de l'ovaire par le Fonds amiante était envisageable pour des expositions importantes à l'amiante rencontrées dans un cadre professionnel, sous les mêmes critères que pour les maladies professionnelles. L'examen des demandes se base sur ces critères et utilise la liste de conditions de travail et de professions où cette exposition significative à l'amiante peut être établie.





# LE FONDS AMIANTE

UN FOND D'ŒUVRE  
15 ANS D'EXISTENCE



Le Fonds amiante a été créé en 2007 au sein du Fonds des maladies professionnelles (désormais Fedris).

L'initiative de créer un fonds spécifique à l'amiante est née au début des années 2000 au sein d'un groupe de réflexion sur les maladies liées à l'amiante. Initialement dans l'idée de mieux cartographier les cas de cancer de la plèvre, car il n'existait pas de registre officiel des mésothéliomes en Belgique à l'époque.

Au fil des années, de plus en plus de cas inattendus de mésothéliomes "para-professionnels" ont été découverts chez des personnes vivant à proximité d'entreprises produisant ou transformant de l'amiante, mais aussi chez les épouses et enfants des travailleurs de ces entreprises. Ces cas d'exposition environnementale « échappaient » aux statistiques et à l'indemnisation du Fonds des maladies professionnelles.



# AFA OU FEDRIS?

*Fedris indemnise les victimes de l'amiante dans le cadre du Fonds amiante mais aussi du régime des maladies professionnelles. Les indemnités ne sont toutefois pas identiques et peuvent être cumulées en tout ou en partie. Une demande de reconnaissance est toujours examinée dans les deux systèmes.*

*En cas de décès, certains ayants droit sont également indemnisés. Dans le cadre du Fonds amiante, ils reçoivent un capital, tandis que dans le cadre du régime des maladies professionnelles, ils reçoivent une rente annuelle.*

## QUE FAIT L'AFA?

---

Le Fonds amiante, également connu sous le nom de l'AFA, informe des dangers de l'amiante et de la manière de les gérer. Il indemnise et accompagne toutes les victimes de l'amiante ayant été exposées en Belgique : salariés du secteur privé, indépendants, fonctionnaires et victimes environnementales. En cas de décès, certains de leur ayants droit peuvent également être indemnisés sous certaines conditions.

# RÉGIME DES MALADIES PROFESSIONNELLES

UNIQUEMENT LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PRIVÉ ET DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET LOCALES QUI SONT EXPOSÉS PROFESSIONNELLEMENT À L'AMIANTE

---

## FONDS AMIANTE

TOUTES LES VICTIMES DE L'AMIANTE EXPOSÉES EN BELGIQUE :  
TRAVAILLEURS DU SECTEUR PRIVÉ, INDÉPENDANTS,  
FONCTIONNAIRES ET VICTIMES ENVIRONNEMENTALES.

# ÉVOLUTION DU FONDS AMIANTE

2014

Le Fonds intervient dans le remboursement des soins de santé et de l'intervention pour l'assistance d'un tiers

2019

Le Fonds indemnise les cancers du poumon et du larynx causés par l'amiante et a une mission d'accompagnement auprès des victimes de l'amiante

2007

Le Fonds amiante est créé pour indemniser les victimes de mésothéliome, d'asbestose ou d'un épaissement pleural diffus bilatéral

2017

Le Fonds amiante est chargé d'une mission de prévention

2022

Le Fonds indemnise le cancer de l'ovaire causé par l'amiante

# FINANCEMENT

## ÉMANANT

- de l'État
- des cotisations des employeurs
- des cotisations de sécurité sociale des travailleurs indépendants
- des dons et legs



# BATIBOUW

## SENSIBILISATION AUX DANGERS DE L'AMIANTE

Fedris a participé pour la première fois à Batibouw en 2020 dans le but de sensibiliser les gens aux dangers de l'amiante et aux mesures à prendre pour se protéger. Les résultats ont été positifs.

En 2021, l'édition a été annulée. En 2022, elle a eu lieu du 21 au 29 mai.

Des collaborateurs de Fedris étaient présents pour répondre aux questions des visiteurs, tant en français qu'en néerlandais.

La participation de Fedris à Batibouw a fait l'objet d'une publicité maximale via les réseaux sociaux.

Malgré une baisse générale du nombre de visiteurs en 2022, Fedris a réussi à toucher plus de visiteurs que lors du salon de 2020. Fedris sera donc à nouveau présent en 2023.

# BATIBOUW 2022: NOTRE STAND

Les visiteurs pouvaient voir sur le stand trois films réalisés par Dobbit-TV, ainsi que les spots télévisés réalisés à l'occasion de la campagne de sensibilisation « Solutions pour l'amiante ».

Ils pouvaient par ailleurs parcourir le site internet du Fonds amiante et le site internet de la campagne « Solutions pour l'amiante », grâce à des ordinateurs portables mis à leur disposition.

Étaient également exposés dans le stand, un kit de protection pour les travaux de désamiantage (combinaison, gants, masque et bottes), un sac spécifique pour les déchets d'amiante, ainsi qu'une illustration d'une maison reprenant les utilisations les plus courantes de l'amiante dans les matériaux de construction (mise gracieusement à la disposition de Fedris par l'OVAM, la société publique flamande des déchets).

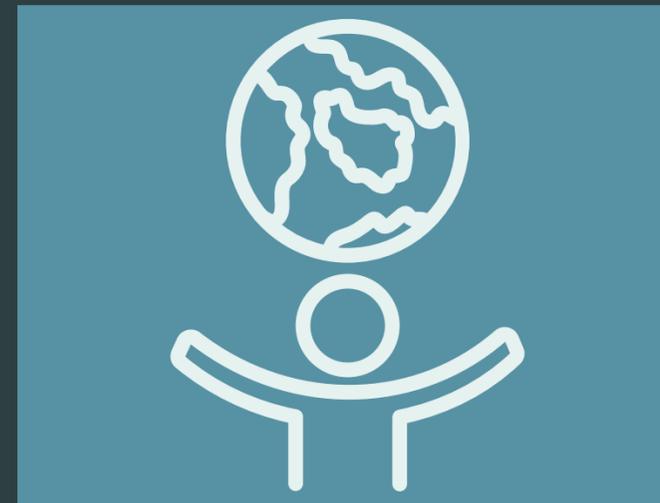
Les visiteurs pouvaient repartir avec une liste des entreprises agréées pour des travaux de démolition et de retrait d'amiante, une liste des laboratoires agréés pour l'identification de l'amiante dans les matériaux et une liste des intercommunales responsables de la collecte des déchets d'amiante pour la Région flamande et la Région wallonne. Des informations leur étaient aussi données par région sur les règles générales en matière de conditionnement des déchets d'amiante et de quantités autorisées par citoyen par an. D'autres documents étaient disponibles sur le stand, dont l'objectif était de mettre en avant le travail effectué par le Fonds amiante, notamment par rapport à sa mission d'indemnisation.



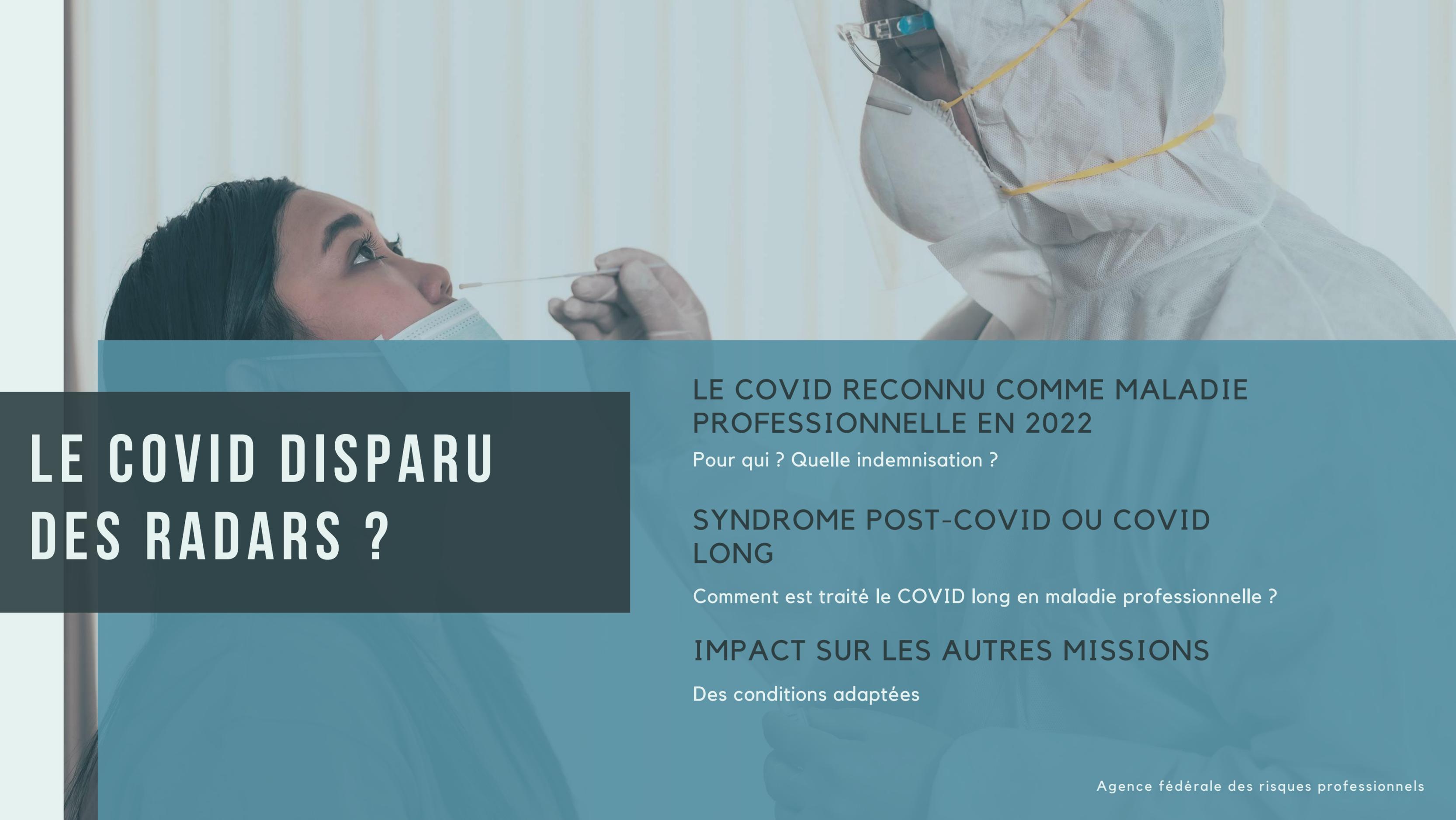
# BATIBOUW 2022: NOS VISITEURS



- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Comment reconnaître l'amiante ?
- Comment éliminer l'amiante en toute sécurité ?
- Où puis-je amener mes déchets d'amiante ?
- Existe-t-il des subventions pour désamianter sa maison ?



- Nombre total de visiteurs à Batibouw : 116.300
- Notre stand : 610 visiteurs
- dont 64% de néerlandophones et 36% de francophones
  - ( une augmentation de 100 visiteurs par rapport à l'édition 2020)



# LE COVID DISPARU DES RADARS ?

## LE COVID RECONNU COMME MALADIE PROFESSIONNELLE EN 2022

Pour qui ? Quelle indemnisation ?

## SYNDROME POST-COVID OU COVID LONG

Comment est traité le COVID long en maladie professionnelle ?

## IMPACT SUR LES AUTRES MISSIONS

Des conditions adaptées



# LE COVID RECONNU COMME MALADIE PROFESSIONNELLE

NOUS AVONS REÇU 23 557 DEMANDES DE COVID ENTRE 2020 ET 2022.

18484 DÉCISIONS POSITIVES ONT ÉTÉ PRISES.

12 DÉCÈS ONT ÉTÉ RECONNUS.

La pandémie a frappé l'Europe à la fin du mois de mars 2020. Fedris a immédiatement pris l'initiative et a confirmé que les personnes atteintes de COVID-19 qui travaillent dans le secteur des soins de santé et qui courent un risque nettement accru d'être infectées par le virus peuvent prétendre à une indemnisation pour maladie professionnelle.

Dans les semaines qui ont suivi, d'autres catégories de travailleurs ont été ajoutées : celles des "secteurs cruciaux et services essentiels". Par la suite, les travailleurs contaminés par le SARS-COV-2 lors de l'apparition d'une flambée sur le lieu de travail. Ces mesures exceptionnelles ont pris fin au 31 décembre 2021 pour ces catégories de travailleurs.

En 2022, les travailleurs du secteur des soins de santé ont pu continuer à demander une indemnisation pour maladie professionnelle.

Les travailleurs du secteur privé, des administrations provinciales et locales travaillant dans des "secteurs cruciaux et des services essentiels" qui ont été infectés par le Covid-19 ont eu droit à une indemnisation pour maladie professionnelle. Nous avons reçu 394 demandes pour ces travailleurs.

# SYNDROME POST-COVID

## DIFFÉRENCE AVEC LE COVID?

Si la plupart des patients touchés par le Covid-19 en 2020 se sont rétablis en quelques semaines, certains ont présenté des symptômes persistants et variés (fatigue excessive, essoufflement anormal, difficultés de concentration...) qui ont eu un impact sur leur fonctionnement quotidien et leur retour au travail.

## SYMPTÔMES FRÉQUENTS

Symptômes les plus fréquents au cours des 3 premiers mois :

- fatigue (16 à 98 %)
- essoufflement (10 à 88 %)
- maux de tête (9 à 91 %)
- troubles de l'odorat et du goût (10 à 58 %)

Après 3 mois :

- fatigue (16 à 78 %)
- troubles cognitifs ("brouillard cérébral") (6 à 55 %)
- symptômes respiratoires (16 à 58 %)

## CATÉGORIES DE SYMPTÔMES

Les symptômes associés au dysfonctionnement d'un organe qui peuvent être objectivés à l'aide d'images médicales, d'analyses histologiques ...

Des symptômes non clairement associés à un dysfonctionnement d'un organe (fatigue persistante, essoufflement ...) qui sont actuellement peu voire pas objectivables.

*Ceci rend difficile la détermination du syndrome post-Covid et de ses dommages en termes de médecine d'assurance, principalement la détermination des périodes d'invalidité.*

## LES GROUPES LES PLUS VULNÉRABLES

- les femmes
- les personnes ayant un faible niveau d'éducation
- les personnes ayant des antécédents de maladies chroniques
- les personnes en surpoids ou obèses
- les personnes présentant au moins un symptôme de Covid-19 pendant la phase aiguë de l'infection
- les personnes hospitalisées en raison de leur infection



# 17 DOSSIERS

RECONNUS EN TANT QUE COVID  
LONG PAR FEDRIS

## COMMENT EST TRAITÉE UNE DEMANDE DE COVID LONG ?

Fedris a fait appel à un expert en neurologie afin d'établir des lignes directrices pour l'examen clinique des patients, dans le cadre d'une demande de reconnaissance de COVID long. Il a également été tenu compte des connaissances médicales publiées par le KCE et des mesures prises par l'INAMI pour les personnes qui ont développé un syndrome post-COVID.

En ce qui concerne les périodes d'incapacité de travail temporaire et les soins de santé, ceux-ci peuvent être pris en charge par Fedris, sans limite, tant que la victime apporte des éléments médicaux probants, permettant d'objectiver les symptômes évoqués et de les rattacher au Covid-19, reconnu comme maladie professionnelle.

Il est donc important que la victime fasse parvenir à Fedris tous les rapports médicaux relatifs aux examens de suivi qu'elle subit ainsi que les attestations de prolongation d'incapacité de travail. Ces éléments seront appréciés par les médecins de Fedris et si le lien est établi avec le Covid-19, les soins de santé et les périodes d'incapacité de travail seront pris en charge.

# LES TRAVAILLEURS ASSOCIATIFS ASSURÉS

Depuis le 1er janvier 2022, il existe un cadre juridique offrant une protection supplémentaire aux travailleurs du secteur associatif.

Ce nouveau régime d'assurance concerne un groupe de travailleurs dont les heures travaillées ne sont considérées ni comme professionnelles ni comme bénévoles. On pense aux entraîneurs, arbitres et commissaires sportifs, mais aussi aux animateurs et moniteurs qui consacrent une partie de leur temps libre à la vie sociale.

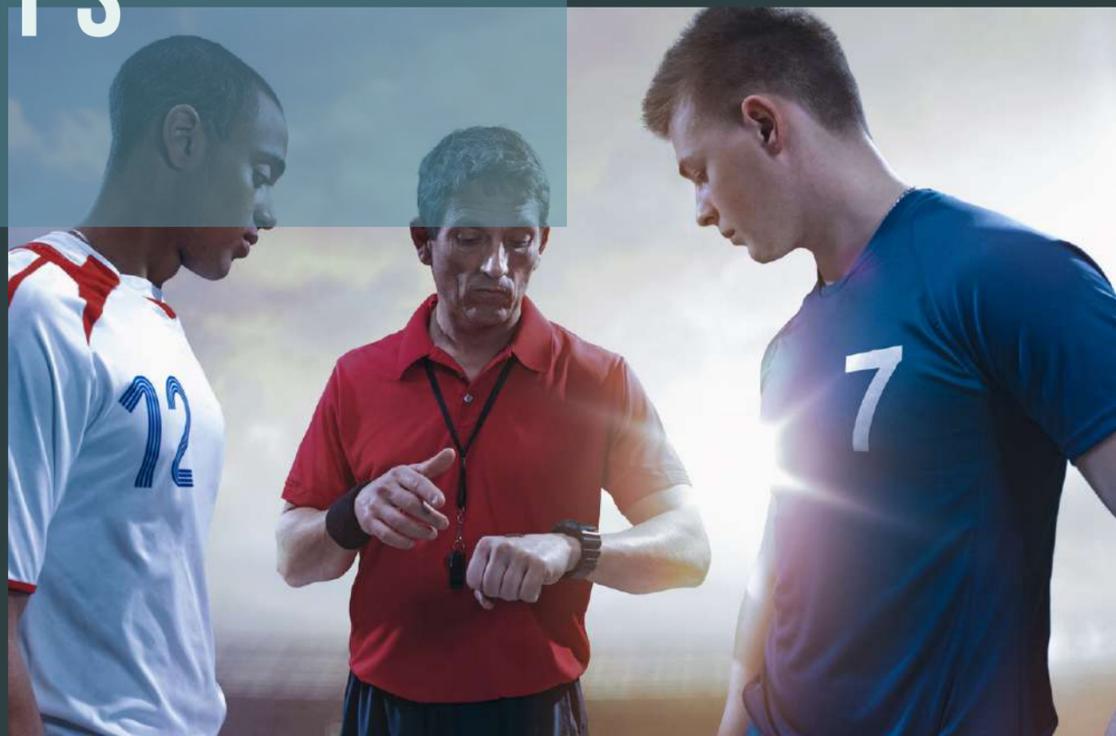
Les employeurs qui emploient ces personnes professionnellement actives en dehors de leurs activités professionnelles dans des associations socioculturelles ou des clubs sportifs sont désormais obligés de souscrire une assurance accidents du travail. Ils doivent également introduire une déclaration Dimona (déclaration électronique d'emploi auprès de l'ONSS).

Les nouvelles dispositions permettent à ces personnes de travailler jusqu'à 450 heures pour une association sportive ou jusqu'à 300 heures pour une association socioculturelle. Le travailleur ne paie que 10 % d'impôt des personnes physiques.

Si les employeurs concernés ne souscrivent pas d'assurance accidents du travail, ils seront automatiquement affiliés à Fedris. Ils risquent des amendes ou une action en justice.



# LES TRAVAILLEURS ASSOCIATIFS ASSURÉS



- les animateurs
- les entraîneurs
- les moniteurs qui dirigent des activités sportives
- les gardiens d'infrastructures pour les jeunes
- les profils qui contribuent à la promotion de ces associations, par exemple en envoyant des bulletins d'information ou en gérant le site internet



- l'encadrement artistique dans le secteur des arts amateurs
- les animateurs de stages ou de spectacles sur des thèmes culturels, artistiques ou sociaux



ACCIDENTS DU TRAVAIL

# RISQUE AGGRAVÉ

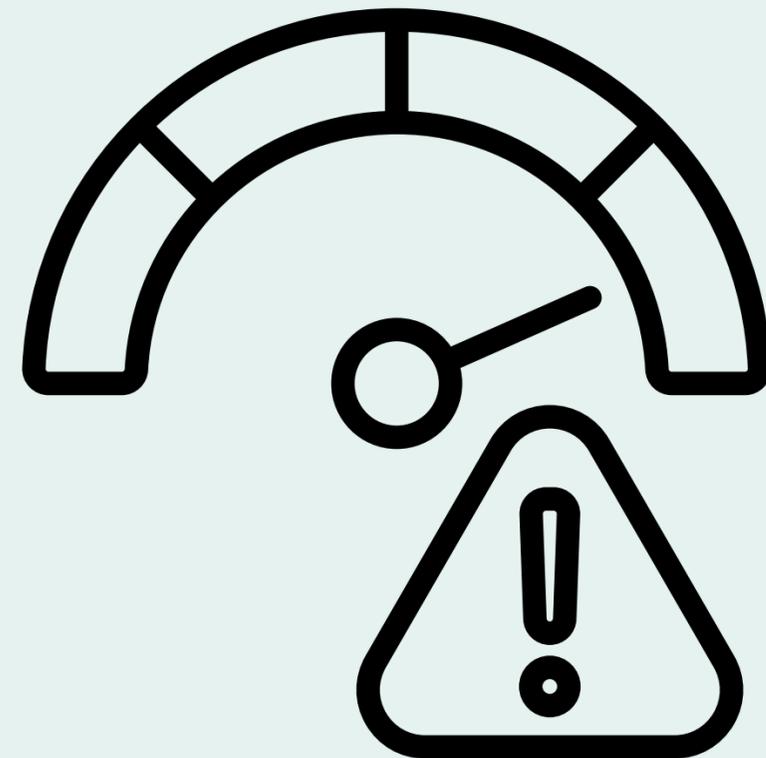
230 ENTREPRISES EN 2022

Les entreprises présentent un risque aggravé lorsque leur indice de risque dépasse un certain seuil au cours d'une période d'observation de trois ans. Ces entreprises doivent payer une cotisation forfaitaire à leur compagnie d'assurance pour financer une analyse de risque et la mise en œuvre de mesures préventives.

# RISQUE AGGRAVÉ

## CRITÈRES DE FRANCHISSEMENT DES SEUILS

- la survenance d'au moins 6 accidents mortels ou ayant entraîné au moins 4 jours d'incapacité temporaire de travail au cours d'une période d'observation de 3 ans
- l'indice de risque annuel de l'entreprise est au moins égal à 2 fois l'indice moyen du secteur d'activité de l'entreprise et à 5 fois la moyenne de l'ensemble du secteur privé



# Risque aggravé



## COLLABORATION AVEC LE SPF ETCS

### POSSIBILITÉ DE RÉCLAMATION EN CAS DE RISQUE AGGRAVÉ

Des critères spécifiques ont été définis à cet effet. L'entreprise peut notamment introduire une réclamation quand elle estime qu'elle a pris suffisamment de mesures de prévention.

Ce motif est évalué par les inspecteurs de l'Inspection du bien-être au travail du SPF Emploi. Ils se rendent dans l'entreprise pour vérifier si la réclamation est correcte. Ils rédigent un rapport à ce sujet et l'envoient à Fedris.

Sur la base de ce rapport, la réclamation est soumise au comité de gestion des accidents du travail qui l'accepte ou la rejette.



## COLLABORATION AVEC L'ONSS

### LE TRAVAIL INTÉRIMAIRE PRIS EN COMPTE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2023

Jusqu'à présent, le calcul de l'indice de risque pour les entreprises utilisatrices ne tient pas compte des accidents des travailleurs intérimaires. En effet, l'employeur de ces travailleurs est l'agence d'intérim et non l'entreprise où ils effectuent leur travail.

Pour inclure les accidents du travail des intérimaires dans le calcul de l'indice de risque, il est nécessaire de connaître le nombre exact d'heures de travail qu'ils effectuent dans ces entreprises. Or, l'ONSS n'était pas en capacité de fournir cette information car les heures prestées par les intérimaires sont enregistrées par les agences d'intérim et non par les entreprises utilisatrices.

Grâce à une collaboration fructueuse, des adaptations techniques ont pu être apportées à la DIMONA. A partir du 1er janvier 2023, l'ONSS pourra utiliser les données des agences d'intérim pour communiquer à Fedris la quantité de travail intérimaire dans chaque entreprise.

Lors de la sélection des entreprises présentant un risque aggravé en 2024, les accidents de travail des intérimaires seront pris en compte dans le calcul des indices de risque.

# Risque aggravé



## COMMISSIONS PARITAIRES

Si une entreprise est sélectionnée dans le cadre d'un risque aggravé, elle doit payer une cotisation forfaitaire de prévention à son assureur.

La cotisation forfaitaire de prévention permet au service de prévention de cet assureur de procéder à une analyse approfondie des risques de l'entreprise, d'élaborer un plan de prévention et d'en assurer le suivi pendant trois ans.

Les commissions paritaires des secteurs du bois et de la construction ont été autorisées par le comité de gestion des accidents du travail de Fedris à désigner un institut de prévention pour suivre les entreprises présentant un risque aggravé. Fedris assure la perception des cotisations forfaitaires et les reverse ensuite à ces instituts de prévention.

Depuis la sélection 2022, il s'agit de Constructiv pour le secteur de la construction et Woodwize pour le secteur du bois.



## CAMPAGNE

Chaque année, Fedris organise une campagne de prévention pour les entreprises à indice élevé (sur une période d'un an).

L'objectif est d'attirer leur attention sur la nécessité de prendre des mesures préventives pour réduire le nombre d'accidents du travail. Elles peuvent ainsi éviter de se retrouver dans une situation de risque aggravé.

A partir de 2022, cette campagne est avancée de 7 mois afin de donner plus de temps aux entreprises concernées pour prendre les mesures correctives nécessaires.

# 2022, UNE ANNÉE D'INNOVATION ET DE RENOUVEAU



## DIGITALISATION

La moitié des services digitalisés (OSD)  
E-box



## NWOW

Le travail hybride comme nouvelle  
norme  
NWOW 2.0



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Investissement dans l'approvisionnement en  
énergie durable  
Réduction de l'empreinte écologique  
Sensibilisation

La transformation digitale se poursuit au sein de Fedris.

Objectif : traiter plus efficacement et plus rapidement les dossiers des citoyens.

Au total, il s'agit de la digitalisation de 24 services. Certains sont déjà entièrement numérisés, dont 5 nouveaux en 2022. Cela porte le total à 12 des 24 services.

Le système Open Scan Dispatch (OSD) permet de numériser le courrier entrant sous format papier. L'information est ainsi rapidement transmise aux services concernés, puis ajoutée au dossier électronique.

OSD reconnaît et traite automatiquement tous les courriers munis d'un code-barres. Les autres lettres sont traitées manuellement par les services de Fedris. Actuellement, environ un tiers du courrier est traité automatiquement. Nous voulons poursuivre l'automatisation en ajoutant un module de reconnaissance du courrier sans code-barres basé sur un système d'intelligence artificielle.

DIGITAL  
transformation

# Digitalisation



## E-BOX

Fedris reçoit certains courriers via son E-Box. Une interface a été mise en place pour récupérer automatiquement les documents et les envoyer directement via le Dispatch. Lorsque l'information contenue dans la lettre est complète (code-barres, numéro de dossier, numéro NISS...), elle est automatiquement traitée et envoyée dans le dossier électronique de l'assuré social. Une notification est envoyée au gestionnaire du dossier, ce qui accélère considérablement le processus de traitement du courrier.

La phase test en cours dans les dossiers d'entérinement est un succès. Une fois validée, cette phase test sera étendue à d'autres services. Notamment l'envoi de courriers aux assurés sociaux via la E-box citoyen. Suite logique quand on sait que nos courriers contiennent des données médicales confidentielles et ne peuvent pas être envoyés par e-mail.



## ODILE

Fedris dispose d'une application pour les envois standardisés appelée Odile. Odile gère une bibliothèque de modèles qui sont utilisés pour générer automatiquement les lettres. Cela présente un avantage certain lorsqu'il est nécessaire d'apporter une modification aux lettres (en-tête, pied de page, logo...). Odile envoie actuellement ces courriers vers les imprimantes dans les différents services, qui les traitent et les envoient manuellement vers leurs destinataires. Une adaptation de Odile permettra désormais d'envoyer directement les courriers vers l'e-Box des citoyens qui ont accepté de recevoir leurs courriers officiels via l'e-Box (opt-in). Fini le traitement manuel et le gaspillage de papier.



## FORMULAIRES ÉLECTRONIQUES

Les formulaires électroniques (e-forms) constituent une autre nouveauté. Certains formulaires sont déjà disponibles pour les assurés sociaux. Lorsqu'il remplit un formulaire, le demandeur est immédiatement alerté sur les informations essentielles manquantes ou incorrectes. Le traitement de la demande est également beaucoup plus rapide car les données sont immédiatement envoyées dans le dossier électronique du demandeur et le gestionnaire du dossier en est automatiquement informé.

# NWOW 2.0

## LE TRAVAIL HYBRIDE COMME NOUVELLE NORME

Avant même la crise du Covid, Fedris avait fait les premiers pas vers un NOWOW 1.0. Le télétravail obligatoire pendant la crise a accéléré plusieurs aspects du NOWOW. Les idées reçues concernant l'impact négatif du télétravail sur la productivité et l'efficacité ont fait place à une nouvelle perspective. Pour beaucoup, le télétravail a permis de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, d'accroître la flexibilité et l'autonomie, de gagner du temps sur les trajets domicile-travail et d'améliorer la concentration.

Après presque deux ans, le travail hybride est devenu la nouvelle norme avec un impact important sur notre façon de travailler (ensemble) et de gérer notre temps. Le moment était donc venu de développer un pas plus loin la vision du NOWOW.

En mai 2022, un brainstorming a été organisé pour le comité de direction et les chefs de service autour de certains grands principes: le type de leadership, la culture du feedback, le travail hybride, le télétravail, le bien-être et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée...

Les résultats de ces discussions ont été mis en parallèle avec les résultats de l'enquête sur le télétravail menée auprès du personnel en 2021. Ainsi, la vision du management a été complétée par celle des travailleurs pour composer un ensemble cohérent.

Il en a résulté une vision commune du NOWOW 2.0. Cette vision met l'accent sur une culture de la confiance, du dialogue et de l'amélioration continue de la manière dont nous travaillons ensemble. Le document de vision a été soumis au Comité de concertation de base. Ce document ne contient pas d'engagements concrets, mais il reflète la direction que nous voulons prendre avec le NOWOW 2.0.

# NWOW 2.0

Le dialogue et des accords clairs sont la base du travail hybride. Les managers concluent de bons accords avec leur équipe sur les performances et les objectifs. Les employés disposent de l'autonomie, de la liberté et de la responsabilité nécessaires pour décider eux-mêmes de la manière d'atteindre ces objectifs.

ANNE-MARIE KORRES, DIRECTRICE P&O

# Les valeurs de Fedris comme base de la vision NWOW 2.0

## ORIENTATION CLIENT

Chaque équipe s'organise pour assurer un service de qualité aux utilisateurs.

L'intérêt de l'organisation et la perspective usager priment sur l'application individuelle du travail hybride.

---

## SENS DES RESPONSABILITÉS

Le NWOW 2.0 accorde beaucoup de confiance et d'autonomie aux équipes et aux collaborateurs, ce qui va de pair avec le fait de montrer sa responsabilité et de s'approprier le travail.

Dans le cadre du travail hybride et des horaires variables, les collaborateurs bénéficient de la flexibilité nécessaire pour concilier leur vie personnelle et professionnelle, mais sont également flexibles lorsque cela est nécessaire pour le fonctionnement du service.

## RESPECT & CONFIANCE

Fedris fait confiance à ses collaborateurs. Ceux-ci s'engagent à agir avec intégrité dans le respect de cette confiance. Si un manager constate que les résultats convenus ne sont pas atteints et/ou que les accords ne sont pas respectés, un ajustement peut s'ensuivre.

---

## OUVERTURE ET HONNÊTETÉ

Dans le cadre du concept de travail hybride, la transparence est indispensable. Nous privilégions la collaboration et l'orientation usager en partageant le plus d'informations possible.

Nous donnons des feed-back ouverts et communiquons de manière transparente, y compris entre les départements et les entités.

Nous formulons des attentes mutuelles claires et les suivons ensemble.

# NWOW 2.0 EN PRATIQUE

## CHANGEMENT DE LA CULTURE DE TRAVAIL

- un travail qui met l'accent sur les résultats plutôt que sur la présence au bureau
- l'autonomie et la responsabilisation des collaborateurs
- un leadership fondé sur la confiance et le dialogue
- le travail flexible et hybride, en fonction de l'activité
- l'accent mis sur le bien-être, la cohésion sociale et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée



# NWOW 2.0

## ACTIONS CONCRÈTES

- **UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE TRAVAIL ADAPTÉ À UNE MÉTHODE DE TRAVAIL AXÉE SUR LES RÉSULTATS, AVEC LA SUPPRESSION DU POINTAGE ET L'INTRODUCTION D'UN SYSTÈME DE JOURS DE COMPENSATION.**
- **EXTENSION DES POSSIBILITÉS DE TÉLÉTRAVAIL À 60 % AVEC UNE PRÉSENCE MINIMALE D'UN JOUR PAR SEMAINE AU BUREAU.**
- **LES ACCORDS D'ÉQUIPE DANS LE CADRE DE LA GESTION GLOBALE DES PERFORMANCES**

*" Il a été décidé de ne pas imposer de directives générales rigides de haut en bas, mais de donner aux chefs d'équipe le pouvoir de conclure des accords d'équipe, dans le cadre défini dans le règlement de travail. Ils disposent ainsi de la liberté de choix nécessaire pour s'organiser en fonction de leurs missions spécifiques et des besoins de l'équipe (quand est-il important de se voir, comment organiser les permanences, ...). "*

- **COACHING POUR LES CADRES AFIN DE LES AIDER À ÉVOLUER DANS LEUR RÔLE AU SEIN DU NWOW 2.0**

*"Le nouveau système d'évaluation Symphonie donne une impulsion supplémentaire dans la même direction, avec l'introduction d'une culture du feedback. Le dialogue entre le comité de direction et les chefs de service permettra de déterminer exactement à quoi doit ressembler le nouveau style de leadership. "*

- **ÉLABORATION D'UNE CHARTE DE COMMUNICATION AVEC DES LIGNES DIRECTRICES SUR LA MANIÈRE ET LE MOMENT D'UTILISER AU MIEUX LES DIFFÉRENTS MOYENS (CHAT, TÉLÉPHONE, E-MAIL...).**
- **UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ADAPTÉ**

*"L'espace de travail assume de plus en plus la fonction d'espace de réunion et de collaboration. Les tâches qui peuvent être effectuées séparément ou qui requièrent beaucoup de concentration sont plus souvent réalisées à la maison. Sur la base de cette philosophie, le wifi a été étendu à l'ensemble du bâtiment afin de faciliter la coopération entre les départements. Où que l'on se trouve dans le bâtiment (salle de réunion, bubble, autre étage, etc.), il suffit de se connecter et de travailler. Des écrans supplémentaires et des stations d'accueil ont été achetés pour le travail hybride afin que le travail puisse également être effectué confortablement à la maison. "*



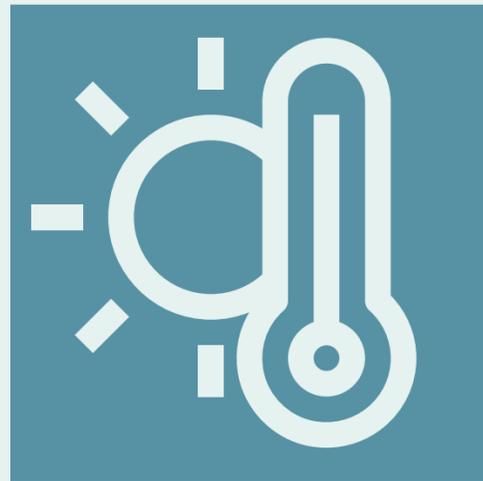
# DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN

Fedris, depuis plusieurs années, applique au quotidien des actions de développement durable.

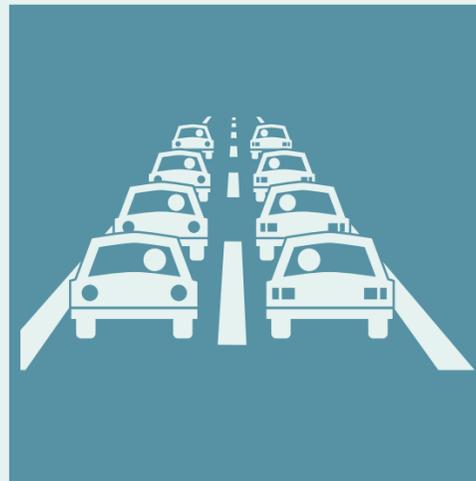
En voici quelques exemples :

- Tri des déchets
- Utilisation réduite du papier (impression recto-verso, travail numérique accru, digitalisation ...)
- Consommation rationnelle d'eau et d'énergie (boutons d'économie sur les toilettes, lampes à économie d'énergie, rénovation qui prend en compte les matériaux durables ...)
- Politique d'achat (politique environnementale dans les marchés publics...)
- Politique sociale (café aux conditions du commerce équitable, repas aux tarifs sociaux, possibilité de suivre des formations ...)

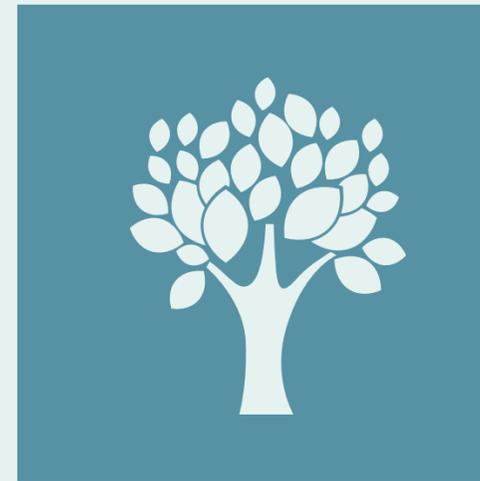
# EFFORTS EN 2022



CHAUFFAGE ET VENTILATION  
NORMES GOUVERNEMENTALES



DIMINUTION DES DÉPLACEMENTS  
DOMICILE-TRAVAIL



ACTIONS DE SENSIBILISATION

# RÉDUCTION DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES

CONSOMMATION DE GAZ  
RÉDUITE DE 20 %

Depuis le 1er septembre 2022, Fedris applique les mesures édictées par le gouvernement fédéral en matière d'économies d'énergie. Pour le travail de bureau, la température doit toujours être comprise entre 19° et 27°. Cela signifie que les locaux ne sont chauffés que lorsque la température descend à 19° et ne sont refroidis que lorsqu'elle atteint 27°.

L'IMPACT DURABLE ET ÉCONOMIQUE DE CETTE MESURE CHEZ FEDRIS EST UNE RÉDUCTION DE 20 % DE LA CONSOMMATION DE GAZ. CE QUI EST SUPÉRIEUR À L'OBJECTIF DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

## VENTILATION & CHAUFFAGE

Cette année, des travaux importants ont été menés au niveau de l'infrastructure primaire HVAC (chauffage, refroidissement, ventilation et climatisation) du bâtiment de Bruxelles.

Deux nouvelles chaudières, plus petites et beaucoup plus efficaces, ont remplacé deux chaudières vieilles d'un demi-siècle. Dans le domaine du refroidissement, deux vieilles tours de refroidissement à eau ont été remplacées par une machine frigo et une pompe à chaleur industrielle. Chez Fedris, nous disposons désormais de deux sources distinctes pour la production de chaleur et de deux sources pour la production de "froid".

En termes de développement durable, une pompe à chaleur transfère le même nombre de calories en consommant trois à quatre fois moins d'énergie. Chez Fedris, elle est utilisée de manière compensatoire, en complément des chaudières ou de la production de froid, soit en entre-saisons. Cela évite de lancer la machine frigo ou les chaudières, qui consomment plus d'énergie. Avec ce système, cela permet également d'utiliser à chaque instant l'énergie la plus durable et la plus rentable. En effet, la pompe à chaleur peut fonctionner en utilisant le gaz, l'électricité ou indirectement le mazout.

Ces nouvelles installations produisent également beaucoup moins de CO2. L'objectif est de réduire la production primaire de CO2 de 60 à 70 %, ce qui est évidemment énorme.

L'amélioration du système HVAC (pulsion et extraction d'air avec roue de récupération) a également permis une nette amélioration de la consommation d'énergie et une réduction du CO2 produit.

# IMPACT DU NWOW

Depuis l'introduction de 60% de télétravail, la consommation d'énergie du bâtiment a été réduite. La réduction des déplacements vers Bruxelles a également un impact significatif en termes de développement durable.



## CONTRIBUTIONS QUOTIDIENNES

Un groupe de travail interne a pour objectif de sensibiliser les travailleurs de Fedris au développement durable.

En 2022, plusieurs initiatives de sensibilisation ont eu lieu pendant la Semaine européenne de la mobilité, la COP 27 et la Semaine des fruits et légumes frais.

# L'ADN DE FEDRIS

## INDEMNISATION

Fedris indemnise les victimes de maladies professionnelles et dans certains cas, les victimes d'un accident du travail ou leurs ayants droit.

## PREVENTION

Fedris contribue à la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail.

## CONTRÔLE

Fedris contrôle les employeurs et les entreprises d'assurance, au niveau des accidents du travail.

## INFORMATION

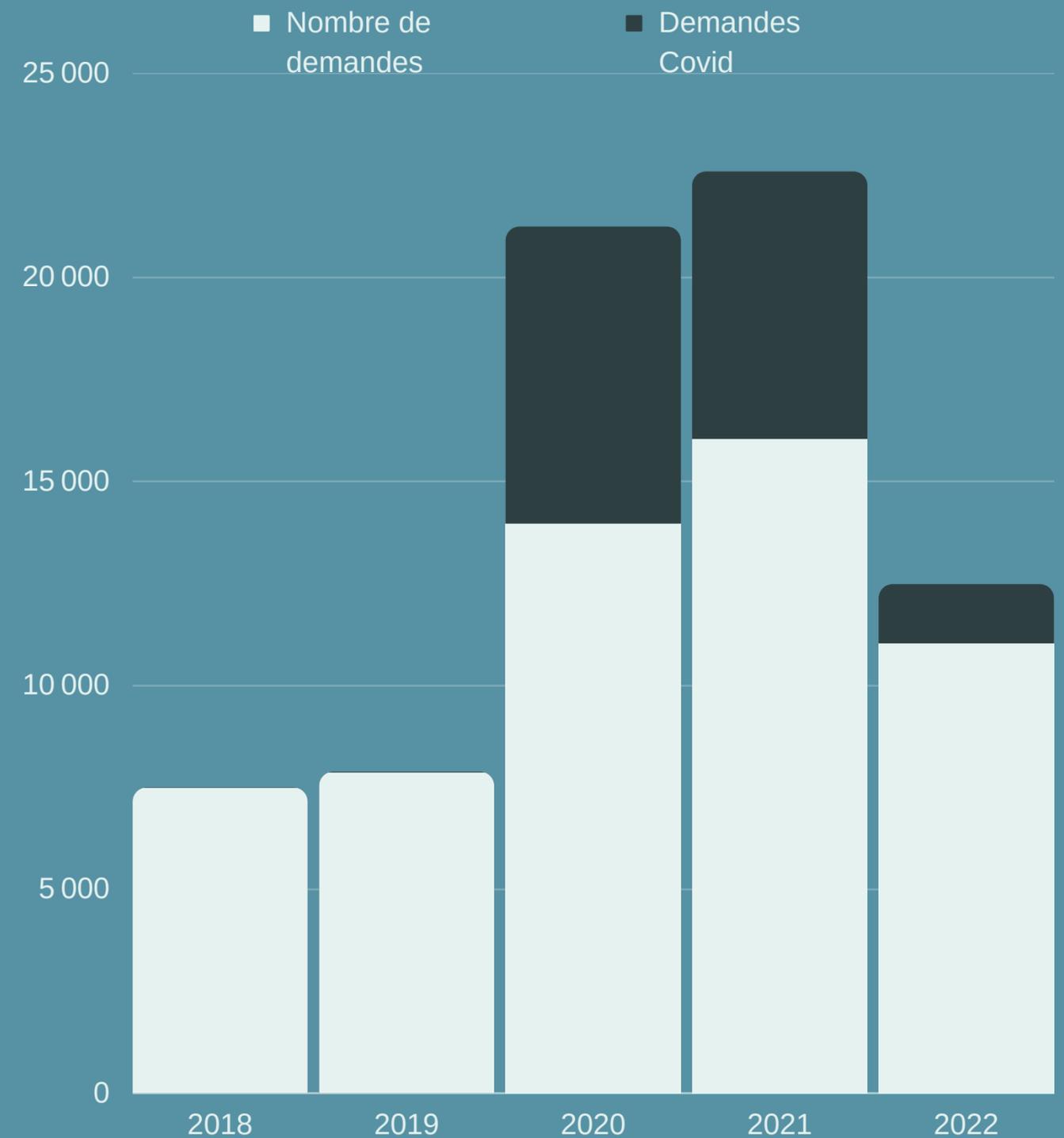
Fedris informe les victimes, les employeurs, les compagnies d'assurance et les acteurs actifs dans le domaine des risques.

# FEDRIS INDEMNISE

## PREMIÈRES DEMANDES

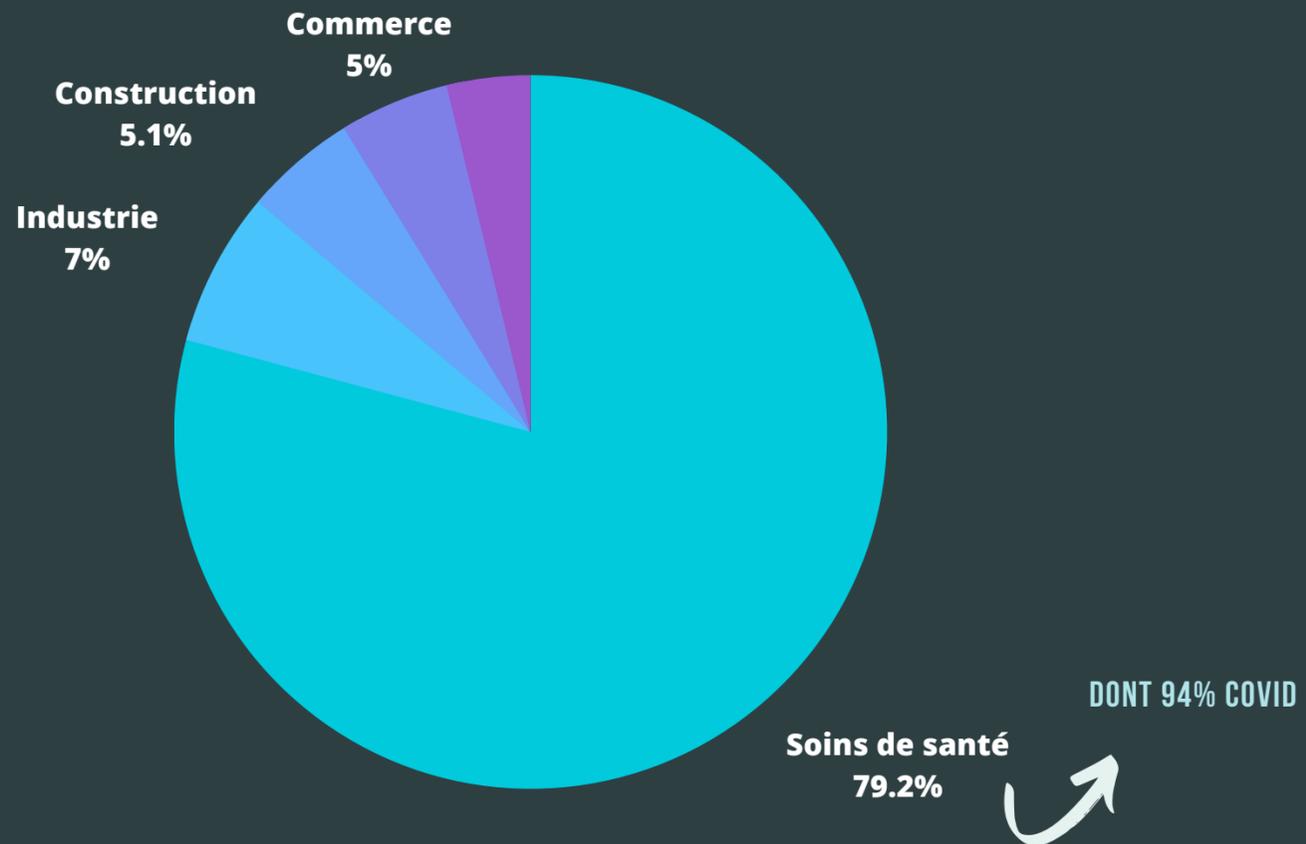
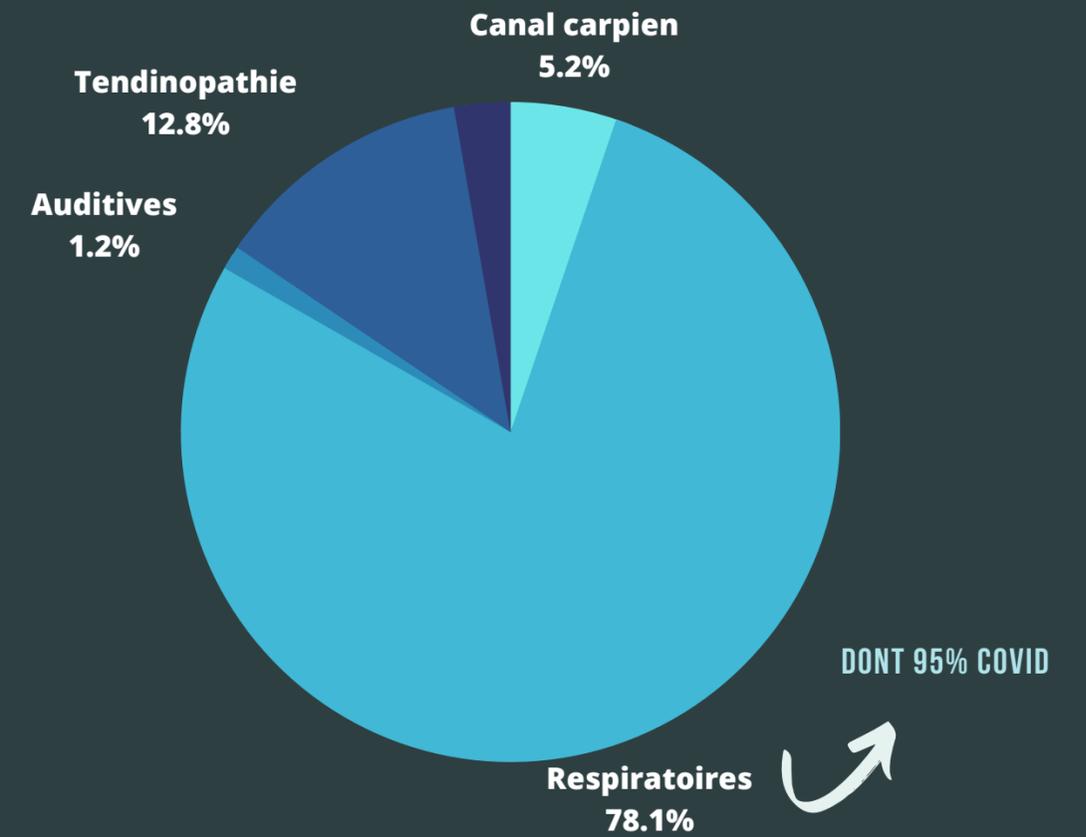
Fedris indemnise les victimes (ou les ayants droit) de maladies professionnelles, en particulier :

- tous les travailleurs du secteur privé ;
- les mineurs et assimilés ;
- les marins de la marine marchande ;
- les personnes qui, suite à une incapacité physique de travail ou à du chômage, suivent une réadaptation professionnelle sur la base d'une loi ou d'un décret ;
- les écoliers et les étudiants ;
- les apprentis et les stagiaires, même s'ils ne sont pas rémunérés.



# TOP 5

## DÉCISIONS POSITIVES PAR MALADIE



# TOP 5

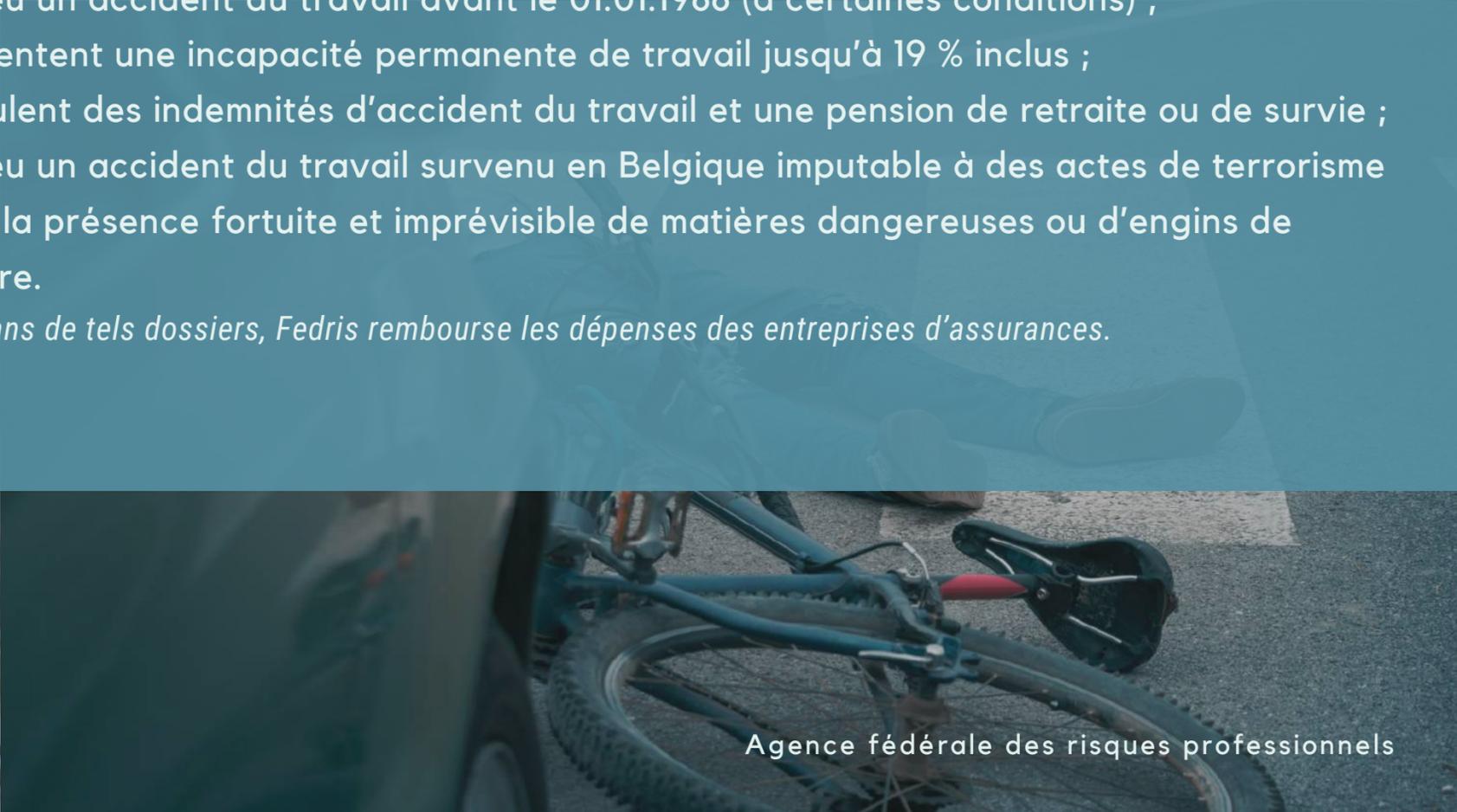
## DÉCISIONS POSITIVES PAR SECTEUR



# ACCIDENTS DU TRAVAIL

La plupart des accidents du travail sont pris en charge par les entreprises d'assurances, mais Fedris indemnise les victimes qui:

- ne sont pas assurées.
  - Fedris intervient en tant que fonds de garantie si l'employeur n'a pas conclu de contrat d'assurance accidents du travail obligatoire ou si l'entreprise d'assurances reste en défaut de s'en acquitter. Fedris réclame ensuite le remboursement de ses dépenses à l'employeur ou à l'entreprise d'assurances en question ;
- travaillent dans la marine marchande ou la pêche maritime.
  - Pour ces travailleurs, Fedris fait office d'assureur ;
- ont eu un accident du travail avant le 01.01.1988 (à certaines conditions) ;
- présentent une incapacité permanente de travail jusqu'à 19 % inclus ;
- cumulent des indemnités d'accident du travail et une pension de retraite ou de survie ;
- ont eu un accident du travail survenu en Belgique imputable à des actes de terrorisme ou à la présence fortuite et imprévisible de matières dangereuses ou d'engins de guerre.
  - Dans de tels dossiers, Fedris rembourse les dépenses des entreprises d'assurances.

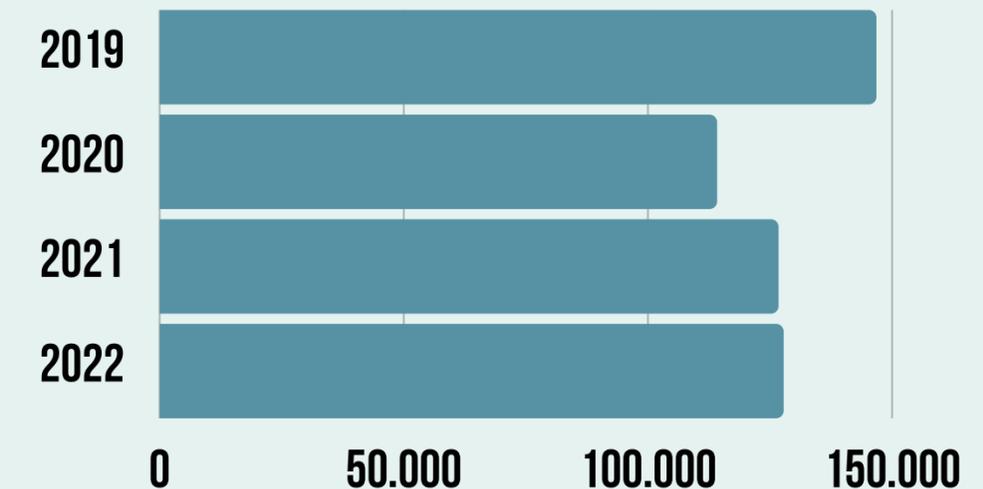


# 127.599 EN 2022

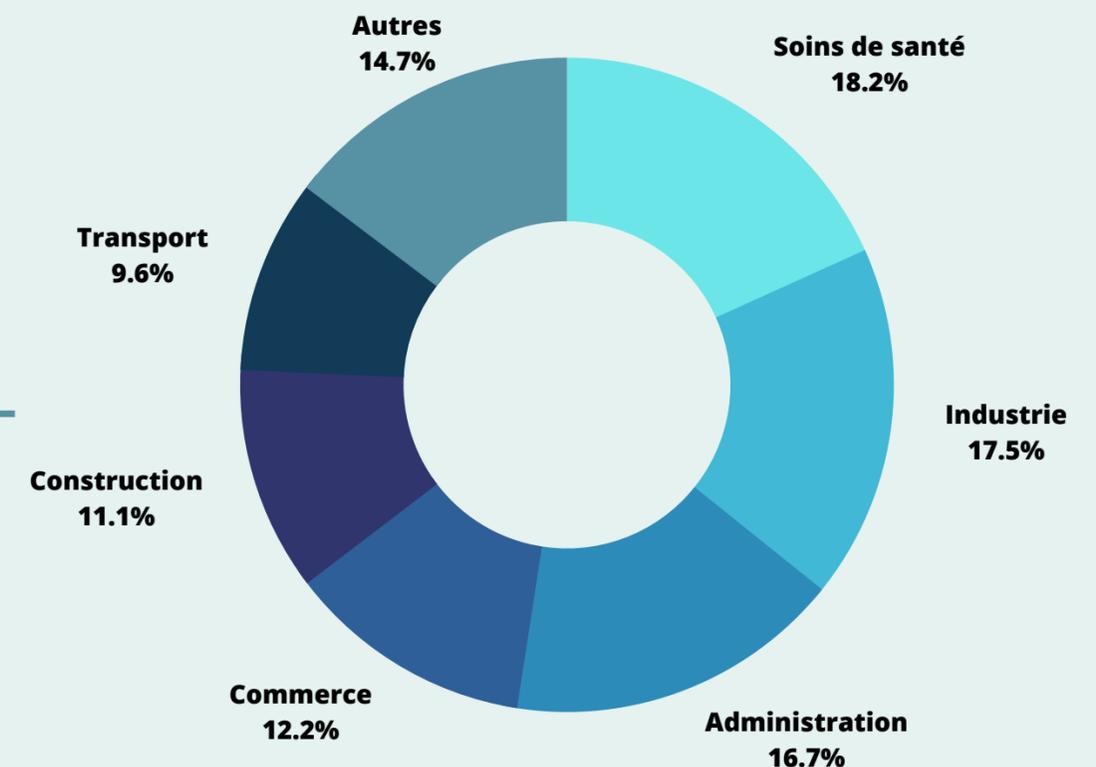
## UNE TENDANCE À LA HAUSSE

Alors que pendant la pandémie de Covid, nous avons observé une diminution du nombre d'accidents du travail, nous constatons aujourd'hui que le nombre d'accidents augmente à nouveau en raison du retour des travailleurs sur le lieu de travail et de l'augmentation du nombre d'emplois. Le nombre d'accidents a augmenté de 12 % par rapport à 2020.

## NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

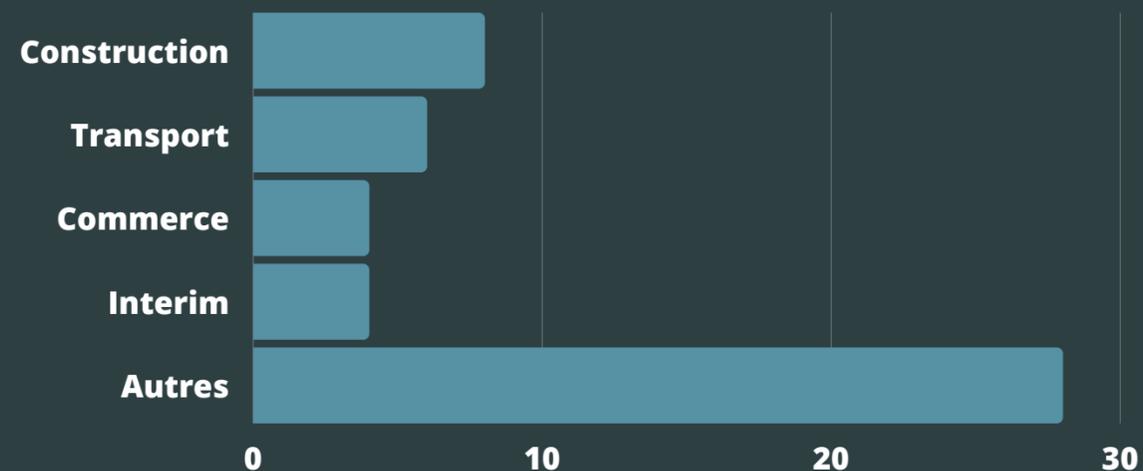
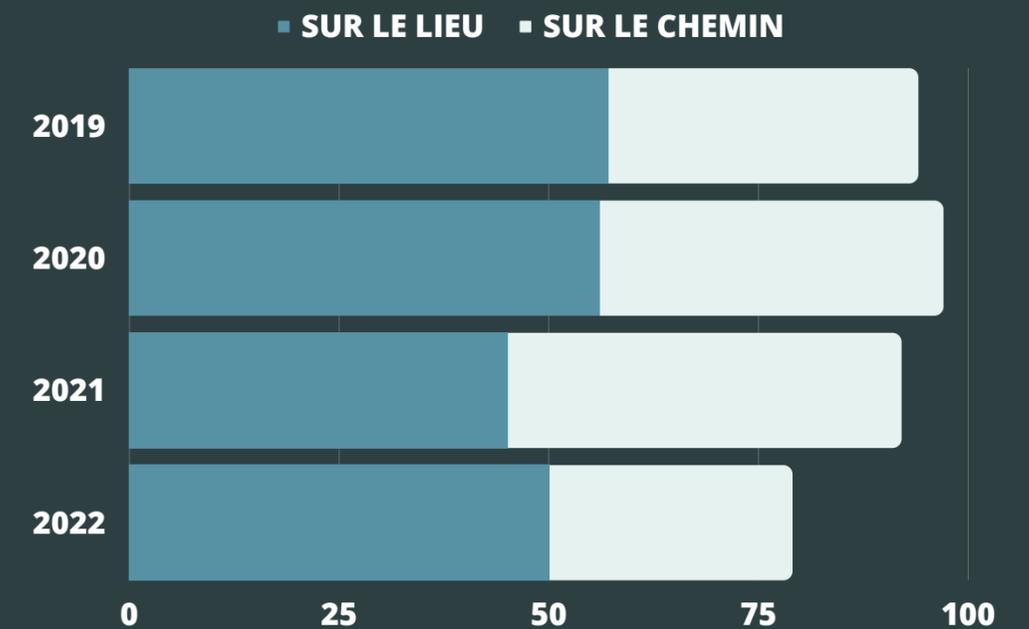


## SECTEURS AYANT LE PLUS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL SECTEUR PRIVÉ - SUR LE LIEU DE TRAVAIL



# ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS

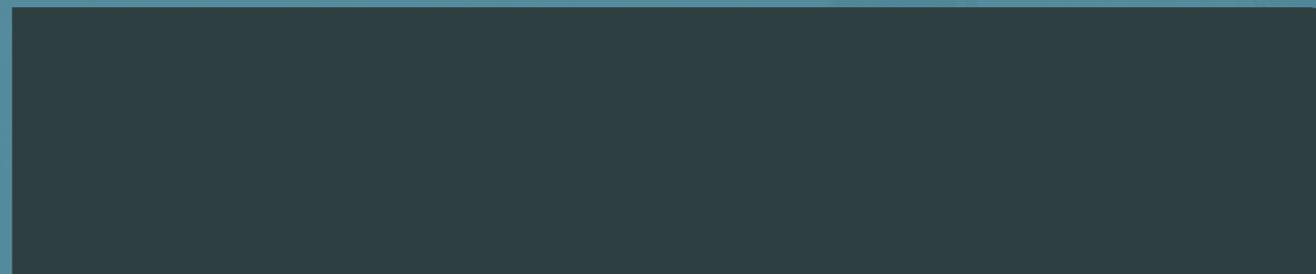
TENDANCE À LA BAISSÉ  
DES ACCIDENTS DU  
TRAVAIL MORTELS



LES SECTEURS LES PLUS  
TOUCHÉS SONT LA  
CONSTRUCTION ET LES  
TRANSPORTS.

FEDRIS AGIT EN TANT QU'ASSUREUR ET INDEMNISE LES TRAVAILLEURS DE LA MARINE MARCHANDE ET DE LA PÊCHE MARITIME EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL.

**Marine marchande**



**Pêche maritime**



0

10

20

30

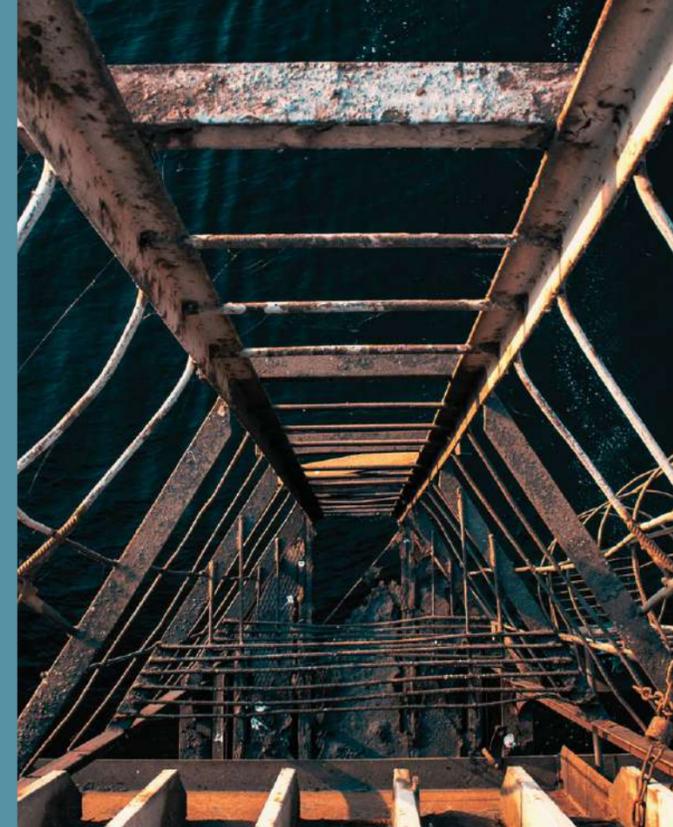
40

■ nombre d'accidents du travail

# PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Grâce aux informations de notre banque de données sur les accidents du travail, nous soutenons les actions de prévention du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et créons des synergies avec d'autres organismes de prévention.

Fedris contribue à la stratégie nationale sur le bien-être au travail en identifiant les entreprises considérées comme présentant un risque aggravé.



# PRÉVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Fedris fait de la prévention en matière de maladies professionnelles :

- programme de prévention des lombalgies
- remboursement des examens médicaux pour les stagiaires
- remboursement de certaines vaccinations
- propositions d'arrêt de travail temporaire ou définitif
- aide à la réintégration après un arrêt de travail
- conseils gratuits aux entreprises sur les risques professionnels
- études scientifiques sur les maladies professionnelles

# Mesures de prévention maladies professionnelles

## ANALYSES EN LABORATOIRE

---

1062 échantillons ont été analysés au laboratoire de Fedris.

## MESURAGES EN ENTREPRISES

---

Nos ingénieurs se sont rendus 162 fois sur place pour effectuer des mesures dans les entreprises.

## VISITES EN ENTREPRISES

---

Nous avons reçu de la part des entreprises 137 demandes de visite de leurs exploitations et de conseils de mesures préventives.

## VACCINATIONS

---

36.587 vaccins ont été remboursés par Fedris.

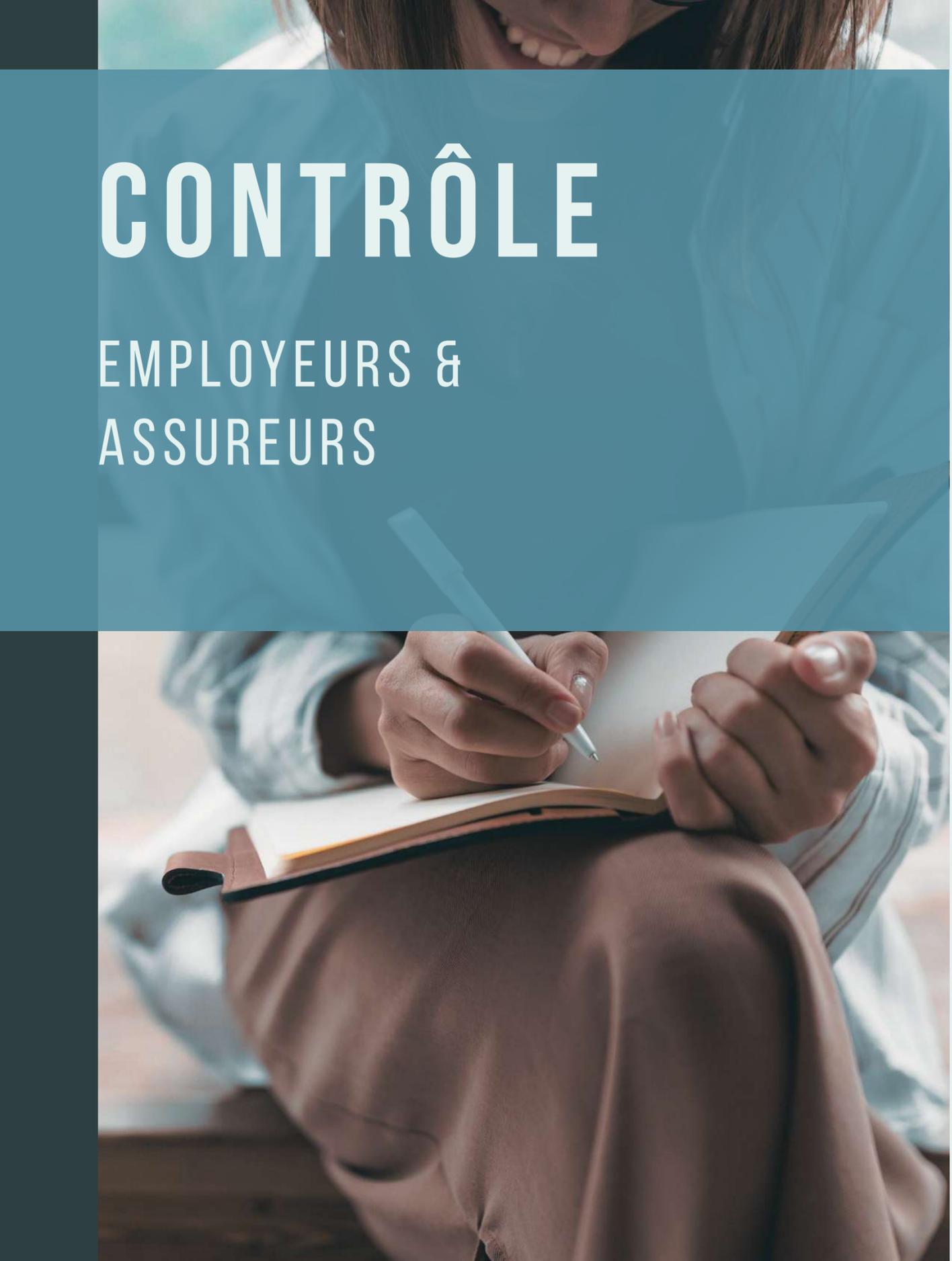
## PRÉVENTION DOS

---

Nous avons reçu un total de 731 demandes de participation au programme de prévention dos en 2022.

89 % d'entre elles ont été acceptées.

Parmi elles, 91 % provenaient du secteur privé et 9 % des administrations provinciales et locales.



# CONTRÔLE

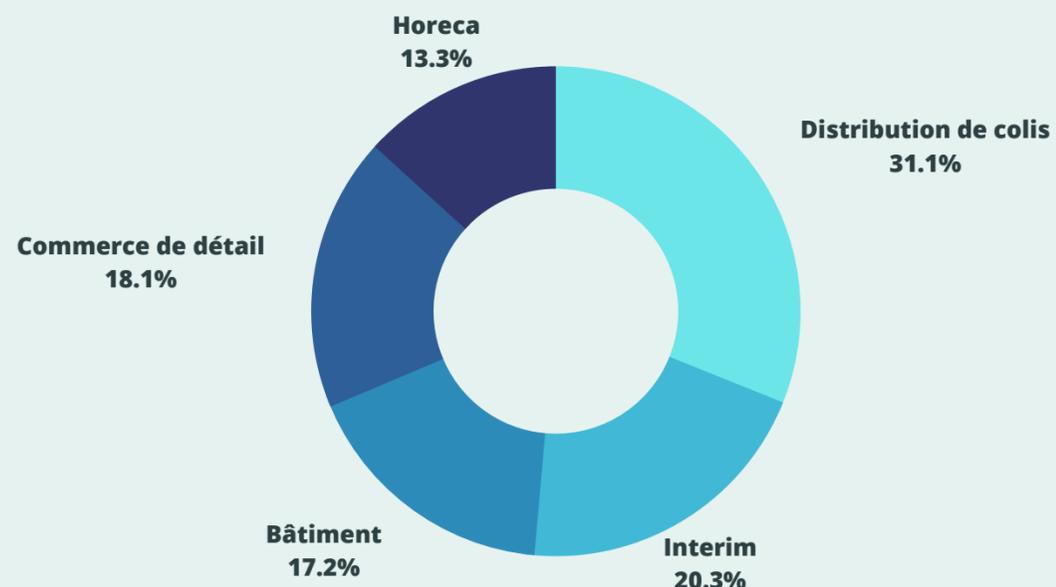
## EMPLOYEURS & ASSUREURS

Fedris contrôle les employeurs et les entreprises d'assurances.

Dans ce cadre, nous contrôlons :

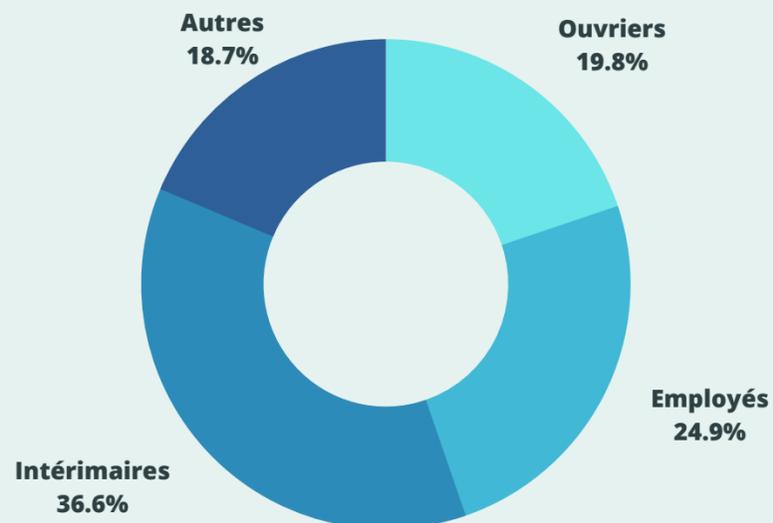
- la gestion des dossiers d'accidents du travail par les entreprises d'assurances et par les administrations publiques belges. Nous le faisons à la demande de la victime, par exemple, ou d'initiative ;
- les dossiers d'accidents litigieux ou refusés par les entreprises d'assurances et par les administrations publiques belges ;
- les propositions de règlement que les entreprises d'assurances font aux victimes ;
- l'obligation des employeurs d'assurer tous leurs travailleurs et de déclarer tout accident.

# Accidents du travail refusés



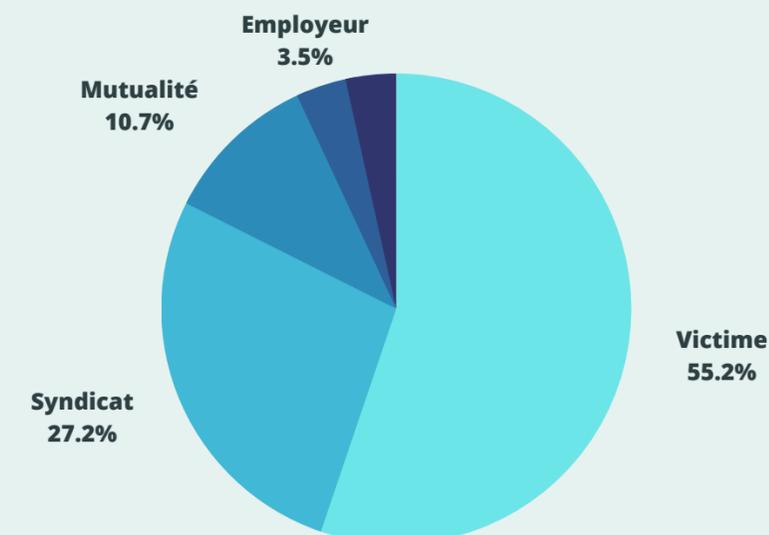
## TOP 5 - ACCIDENTS REFUSÉS PAR SECTEUR

Selon la compagnie d'assurance, 7 à 18 % des accidents du travail sur le lieu de travail sont refusés et 8 à 38 % des accidents sur le chemin du travail le sont également.



## TOP 5 - ACCIDENTS REFUSÉS PAR CATÉGORIE DE TRAVAILLEUR

Les travailleurs intérimaires ont le taux de refus le plus élevé en 2022, à la fois pour les accidents survenus sur le lieu de travail et sur le chemin du travail.



## DEMANDES INDIVIDUELLES D'INTERVENTION

Fedris est chargé, dans le cadre de sa compétence en matière de contrôle technique et médical auprès des entreprises d'assurances, du traitement des demandes individuelles d'intervention et de la communication de leur résultat aux demandeurs. Ces demandes proviennent des victimes elles-mêmes ou de leurs représentants syndicaux, d'assistants sociaux ou d'ombudsmans, par exemple.

Nous avons reçu cette année 375 demandes.



# FEDRIS INFORME :

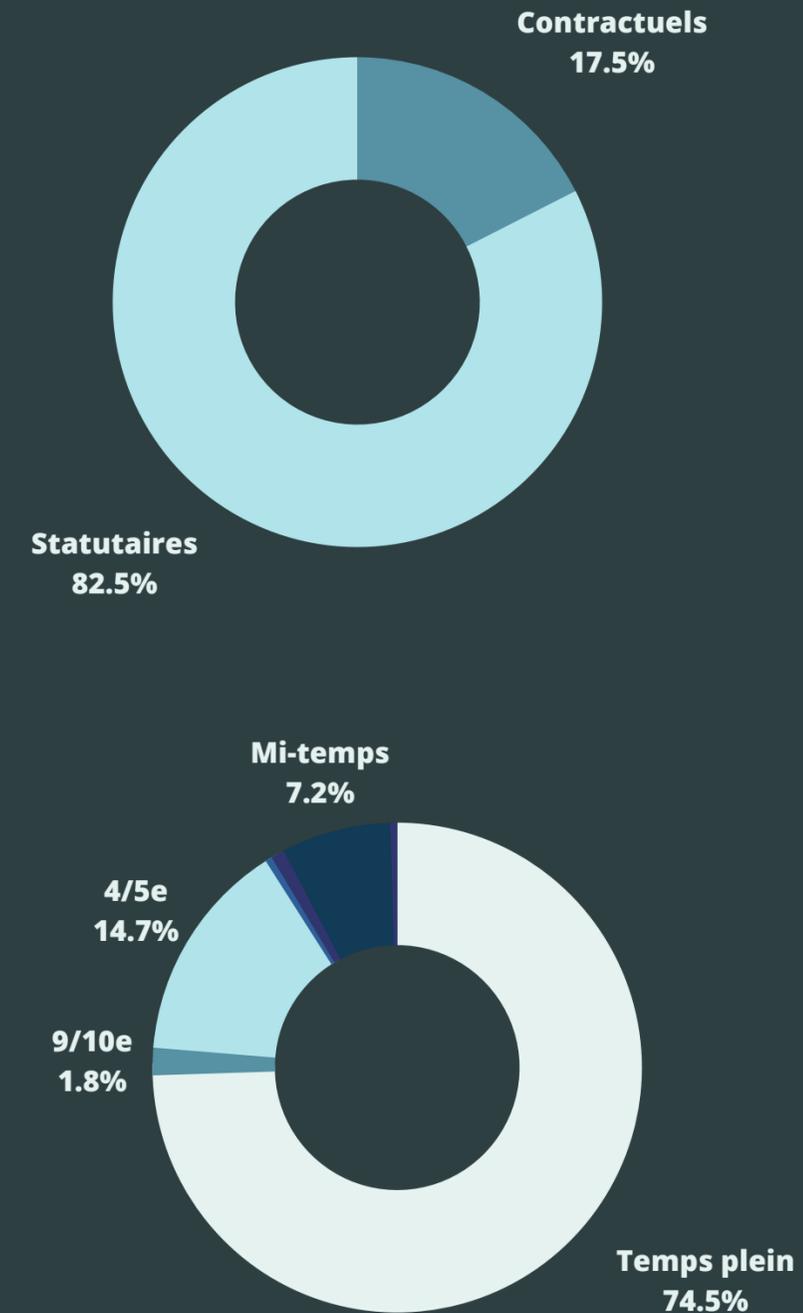
- les victimes.
  - Par le biais de son site web, de courriers personnels, de dépliants et des permanences organisées dans les grandes villes.
    - Lors des permanences, les victimes ou leurs ayants droit peuvent obtenir auprès des assistants sociaux des informations relatives au règlement d'un accident du travail ou aux conséquences indirectes que celui-ci peut avoir, notamment sur leur pension ou leurs impôts, ou encore poser des questions générales sur leur maladie professionnelle. Par ailleurs, les assistants sociaux de Fedris rendent également visite à domicile aux victimes d'accidents du travail débouchant sur un certain taux d'incapacité permanente de travail et qui ont des difficultés à se déplacer ou aux ayants droit dans le cas d'un accident mortel du travail ;
- les entreprises d'assurances. Fedris fait office d'interface entre le réseau de la Banque-carrefour de la sécurité sociale et les entreprises d'assurances accidents du travail ;
- les employeurs ;
- les acteurs des risques professionnels.



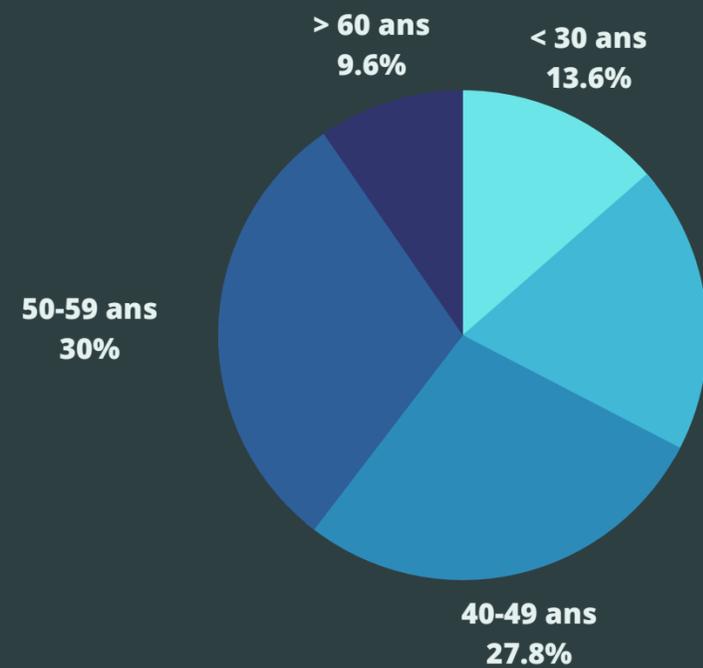
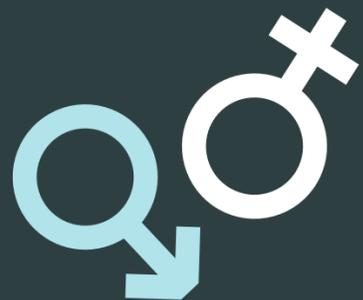
## NOTRE ÉQUIPE

**457**  
**COLLABORATEURS**

NOS COLLÈGUES ADMINISTRATIFS ET MÉDICAUX  
À BRUXELLES, LIÈGE ET HASSELT SONT À VOTRE  
SERVICE TOUS LES JOURS

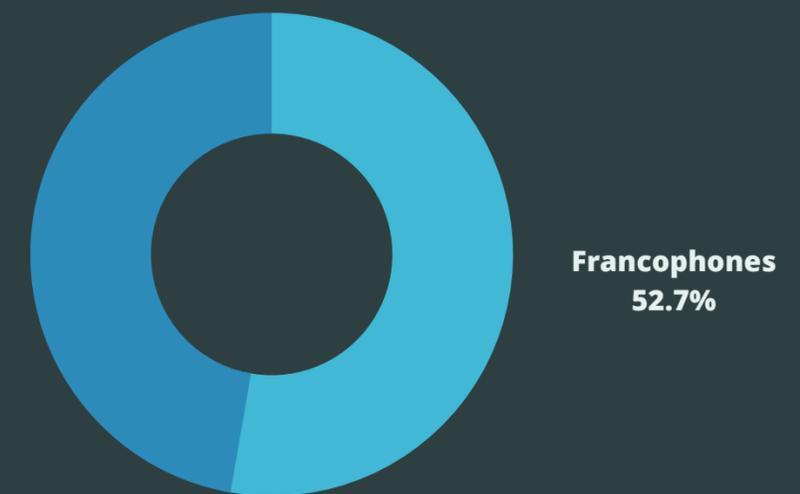


# L'équipe Fedris



30-39 ans  
19%

Néerlandophones  
47.3%



A group of business professionals in a meeting, with a woman in the foreground speaking and others listening.

# COMITÉS DE GESTION

L'Agence fédérale des risques professionnels est une institution publique de sécurité sociale gérée par trois comités de gestion : le comité de gestion des maladies professionnelles qui est compétent pour les questions relevant exclusivement des maladies professionnelles, le comité de gestion des accidents du travail qui est compétent pour les questions relevant exclusivement des accidents du travail et des accidents sur le chemin du travail, et le comité général de gestion qui traite de toutes les autres questions.

Les comités de gestion sont composés comme suit :

- un président ;
- sept membres représentant les organisations représentatives des employeurs ;
- sept membres représentant les organisations représentatives des travailleurs.

Les membres des comités de gestion sont nommés par le Roi conformément aux dispositions prévues par la loi du 25 avril 1963 sur la gestion des organismes d'intérêt public de sécurité sociale et de prévoyance sociale. Le mandat du président et des membres du comité de gestion a une durée de 6 ans. Il peut être renouvelé.



# LE CONSEIL SCIENTIFIQUE COMPOSITION

*La composition du Conseil scientifique, institué auprès de l'Agence fédérale des risques professionnels, est fixée par l'AR du 25 février 2007.*

Le Conseil scientifique est un organe d'avis de Fedris. Ses membres sont des experts dans le domaine des maladies professionnelles et peuvent, par exemple, faire des propositions en vue de la reconnaissance de nouvelles maladies professionnelles ou concernant des méthodes de prévention. Le Conseil scientifique rédige tous les ans un rapport de ses activités.

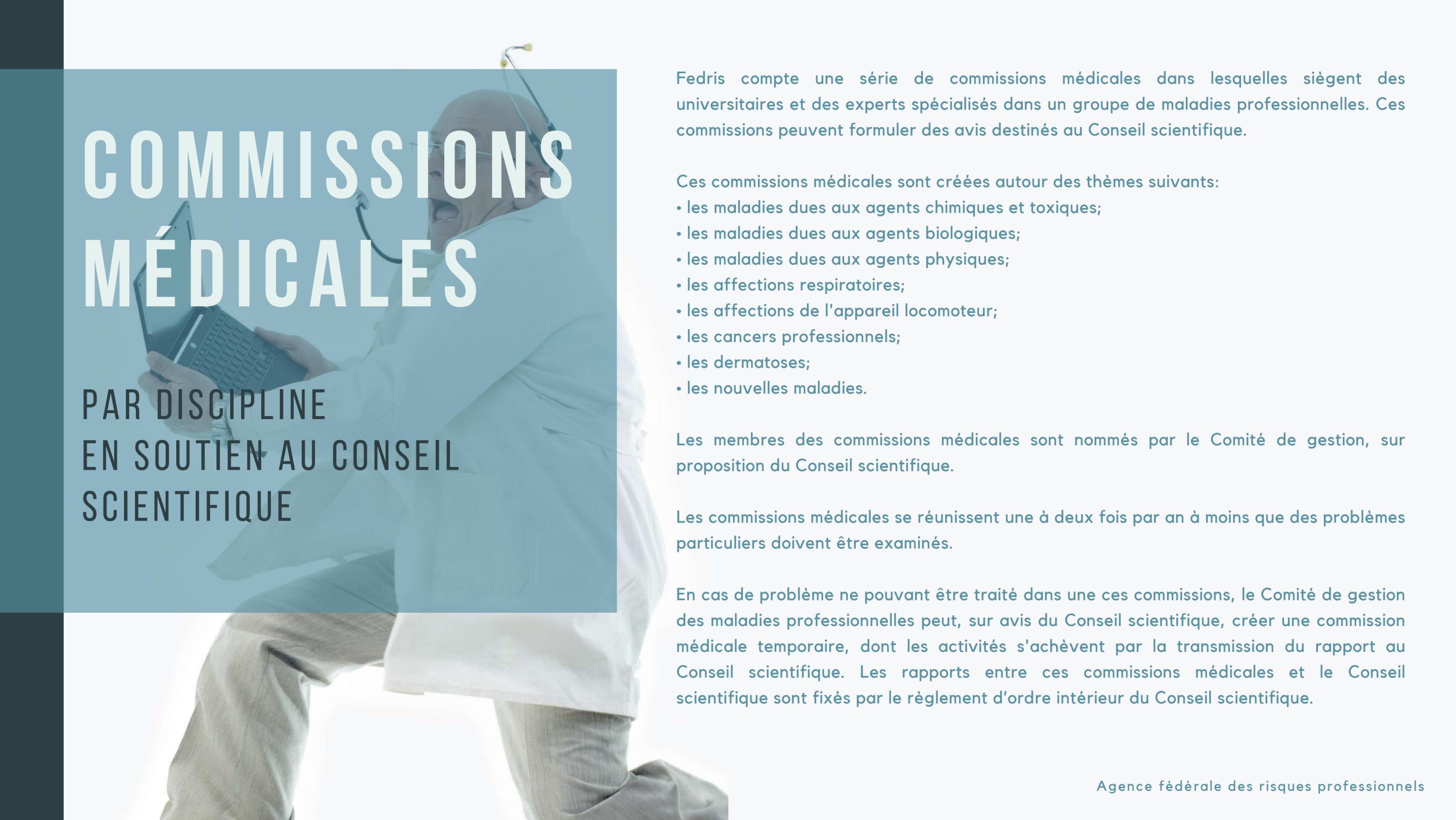
Le Conseil scientifique

- étudie les maladies professionnelles reconnues et celles qui ne figurent pas encore sur la liste des maladies professionnelles
- définit des critères d'exposition, de diagnostic et d'indemnisation
- cherche les moyens les plus adéquats pour la prévention des maladies professionnelles
- fait des propositions relatives à toutes sortes de questions liées aux maladies professionnelles, soit de sa propre initiative, soit à la demande du comité de gestion ou de la ministre de tutelle.

Le Conseil scientifique est composé de :

- un président
- un médecin et un suppléant pour chaque université belge qui organise une spécialisation en médecine du travail, spécialisés dans le domaine de la médecine du travail et/ou des maladies professionnelles
- des experts en maladies professionnelles, en toxicologie et en protection du travail
- deux médecins et deux suppléants travaillant chez Fedris
- deux experts et deux suppléants désignés par les organisations représentatives qui siègent au Comité de gestion de Fedris

Les membres sont nommés par un arrêté royal pour une période de six ans.



# COMMISSIONS MÉDICALES

PAR DISCIPLINE  
EN SOUTIEN AU CONSEIL  
SCIENTIFIQUE

Fedris compte une série de commissions médicales dans lesquelles siègent des universitaires et des experts spécialisés dans un groupe de maladies professionnelles. Ces commissions peuvent formuler des avis destinés au Conseil scientifique.

Ces commissions médicales sont créées autour des thèmes suivants:

- les maladies dues aux agents chimiques et toxiques;
- les maladies dues aux agents biologiques;
- les maladies dues aux agents physiques;
- les affections respiratoires;
- les affections de l'appareil locomoteur;
- les cancers professionnels;
- les dermatoses;
- les nouvelles maladies.

Les membres des commissions médicales sont nommés par le Comité de gestion, sur proposition du Conseil scientifique.

Les commissions médicales se réunissent une à deux fois par an à moins que des problèmes particuliers doivent être examinés.

En cas de problème ne pouvant être traité dans une ces commissions, le Comité de gestion des maladies professionnelles peut, sur avis du Conseil scientifique, créer une commission médicale temporaire, dont les activités s'achèvent par la transmission du rapport au Conseil scientifique. Les rapports entre ces commissions médicales et le Conseil scientifique sont fixés par le règlement d'ordre intérieur du Conseil scientifique.

# COMITÉS TECHNIQUES

## COMITÉS TECHNIQUES POUR LA PRÉVENTION

Il existe deux comités techniques de la prévention : un pour la prévention des accidents du travail et un pour la prévention des maladies professionnelles, chacun dépendant du comité de gestion respectif. Les deux comités donnent des avis de leur propre initiative ou à la demande soit du comité de gestion des accidents du travail, soit du comité de gestion des maladies professionnelles sur :

- la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- la collaboration entre les différents services et organismes de prévention ;
- une intervention financière de Fedris dans des projets de prévention.

## COMITÉ MÉDICO-TECHNIQUE (CMT)

Le comité médico-technique donne, à la demande du comité de gestion des accidents du travail ou d'initiative, des avis sur :

- tout problème médical survenu à la suite d'un accident du travail ;
- l'évaluation de l'incapacité de travail ;
- les indemnités, les allocations et l'assistance sociale octroyées sur la base de l'article 58, § 1er de la loi sur les accidents du travail.

Le comité décide de

- la reconnaissance des services médicaux, pharmaceutiques ou hospitaliers, des orthopédistes et des centres médicaux de prothèse et d'orthopédie ;
- l'adaptation annuelle des prix, de la durée et des frais d'entretien des appareils de prothèse et d'orthopédie. Les entreprises d'assurances constituent leurs provisions sur cette base.

Le comité se compose, outre du président, de représentants des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs, de représentants des organisations représentatives des handicapés, de représentants de l'office de l'emploi des 3 Régions, d'un médecin du service médical de Fedris et d'un secrétaire.

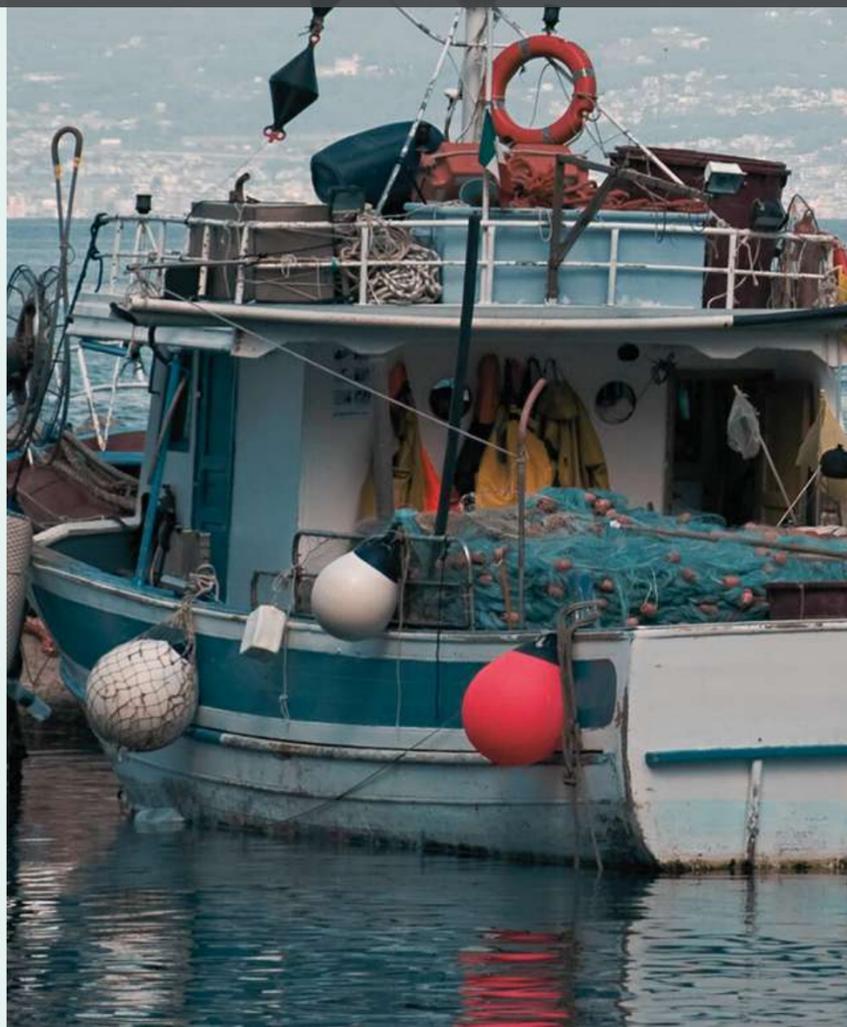
## COMITÉS TECHNIQUES POUR LA PÊCHE MARITIME ET LA MARINE MARCHANDE

Le comité technique de la pêche maritime est compétent pour les pêcheurs maritimes et le comité technique de la marine marchande est compétent pour les marins de la marine marchande.

Les deux comités donnent, à la demande du comité de gestion des accidents du travail ou d'initiative, des avis sur :

- les rémunérations de base des gens de mer ;
- les montants des primes dues à Fedris par les armateurs ;
- les demandes d'indemnisation introduites par les gens de mer ou par leurs ayants droit.

Les comités se composent, outre d'un président, de 4 représentants des organisations représentatives des armateurs du secteur et de 4 représentants des organisations représentatives des marins de la marine marchande.



# ILS ONT LA PAROLE....

MINISTRE  
PARTENAIRES SOCIAUX  
REMERCIEMENTS





## MOT DU MINISTRE

Depuis le début de mon mandat, j'ai voulu que des mesures soient prises pour améliorer la prévention des accidents du travail. Mon objectif est de contribuer à la diminution des accidents du travail par la mise en œuvre de systèmes qui, en combinaison les uns avec les autres, donneront des résultats en mettant toujours l'accent sur la prévention. Ce travail est de longue haleine, mais des résultats tangibles ont déjà été obtenus en 2022.

A ma demande, Fedris a collaboré avec l'ONSS, afin d'intégrer les données relatives aux accidents du travail des intérimaires dans le risque aggravé des entreprises utilisatrices. Dans le futur, les accidents de travail des intérimaires pourront dès lors être pris en compte dans le calcul des indices de risque. Cela permettra selon moi une plus grande responsabilisation des entreprises utilisatrices de travailleurs intérimaires.

Par ailleurs, les entreprises retenues en risque aggravé dans les secteurs de la construction et du bois seront à l'avenir suivies par un institut de prévention spécialisé. Cette nouveauté permettra selon moi une meilleure exécution des plans de prévention de ces entreprises.

Je continuerai ce travail en 2023, par l'élaboration d'un plan d'action ambitieux de prévention des accidents du travail, en collaboration avec mon collègue le Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail. Par ailleurs, je souhaite également encore renforcer le suivi des dossiers d'accidents graves qui ont été refusés.

Enfin, dans un tout autre registre, le Fonds amiante a fêté ses 15 ans d'existence. Durant cette période, ce Fonds a soutenu plus de 4.200 victimes. En 2022, la liste des maladies reconnues par le Fonds amiante a été élargie et comprend dorénavant l'indemnisation du cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante.

J'aimerais conclure en remerciant les membres des comités de gestion, la direction et l'ensemble du personnel de Fedris, sans qui tous ces progrès n'auraient pu être obtenus, ni mis en œuvre.



# NOS PARTENAIRES SOCIAUX

## 2022 UNE ANNÉE DE DÉFIS

PIERRE DESMAREZ,  
PRÉSIDENT DES COMITÉS DE GESTION

En 2022, les masques buccaux sont enfin tombés et nous pensions pouvoir passer à une période de reprise de l'économie et de la vie sociale après la COVID-19. L'actualité internationale et son impact économique et social en a décidé autrement. Les prix de l'énergie et des matières premières ont explosé, l'inflation galopante a atteint le sommet de 10 %. La pression supplémentaire qui en a résulté sur les budgets de l'Etat a suscité de nombreuses inquiétudes au sein de notre Comité général de gestion.

*Comment pouvoir continuer à offrir le meilleur service aux assurés sociaux et autres parties prenantes de Fedris, avec des budgets de fonctionnement et d'investissement qui rétrécissent année après année sous le coup des économies budgétaires demandées par chaque gouvernement ? Comment faire face à la hausse de certaines dépenses, avec des budgets qui sont insuffisamment adaptés au coût de la vie ? Comment répondre aux nouveaux besoins de la sécurité sociale avec de moins en moins de moyens ?*

L'inquiétude est réelle d'arriver à une situation où le manque de ressources budgétaires mette en péril la continuité de service des institutions publiques de sécurité sociale dont Fedris fait partie. Les partenaires sociaux s'attendaient aussi à pouvoir conclure un nouveau contrat d'administration 2022-2024 avec le gouvernement. La fin de l'année 2022 est cependant arrivée sans que des négociations n'aient pu aboutir à ces nouveaux engagements dans un cadre pluriannuel de gestion financière.

Malgré ce contexte difficile, les partenaires sociaux ont continué à œuvrer à l'amélioration du régime des risques professionnels. 2022 a vu se concrétiser une partie importante des travaux des comités de gestion, apportant ainsi des évolutions nécessaires telles que l'inscription de 3 nouvelles maladies sur la liste des maladies professionnelles, la couverture obligatoire des travailleurs associatifs par une assurance accidents du travail, une amélioration de la prévention des accidents du travail, à travers des changements au niveau du risque aggravé.

Le temps ne s'arrête pas et la société en constante évolution apporte de nouveaux défis. A travers leur travail au sein des comités de gestion, les partenaires sociaux sont soucieux d'y répondre pour garder le dynamisme et l'adéquation de notre beau modèle de sécurité sociale.

# THANK YOU

## REMERCIEMENTS

NOUS TENONS À REMERCIER TOUTES LES PERSONNES QUI ONT CONTRIBUÉ  
À L'ÉLABORATION DE CE RAPPORT ANNUEL.

### CHIFFRES

Karim Wilmotte, Gilles Cornez, Jocelyne Landries, Eric Rottiers, Aurélie Hennart,  
Anne-Marie Korres, Véronique Dupont, Juliette Muller, Anja Tuypens

### INTERVIEWS

Anne-Marie Korres, Gilles Cornez, Dimitri Kalokyris, David Dantine

### CONCEPT, REALISATION & GRAPHISME

Libby Saeys, Fabian Faviana, Eric Mazuy, Laura Moernaut